

Bulletin  
édité par le Syndicat  
national des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication  
Jean OMNES  
25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY

N°312  
NOVEMBRE  
1 9 9 4

# B B R R S S

## Bonne Année à tous !



Le Bureau National appelle tous les adhérents du SNTRS-CGT à participer activement à la préparation des initiatives d'actions des **19 JANVIER 1995** (Conseil d'Administration du CNRS) et **7 FEVRIER 1995** Journée d'action nationale Enseignement Supérieur et Recherche (Manifestation vers Matignon)  
*(voir communiqué intersyndical page 13)*

*Signez et faites signer la pétition page 14*

Edito

# Développer l'action et Renforcer le SNTRS-CGT

Les projets du gouvernement concernant la recherche ne sont pas une énième réforme sans avenir (pour lui), ils veulent à tout prix changer fondamentalement le mode d'organisation de la recherche publique. Le ministre récemment, au Sénat réaffirmait le fond de sa politique : piloter la recherche.

## *Des projets dangereux !*

C'est bien là le maître-mot de la politique qu'il veut mettre en place. C'est aussi le sens des décisions déjà prises et des projets affichés : Comité d'Orientation Stratégique du MESR, Coordination des Sciences du Vivant, Financements sur programmes.

Elle porte en elle un terrible danger pour l'avenir de la recherche publique : le risque réel de voir remis en cause la recherche fondamentale.

## *Ne pas baisser la garde*

Le ministre et le directeur général du CNRS, face à la forte mobilisation qui s'est créée contre leur politique, tentent aujourd'hui de manoeuvrer sans changer la moindre chose dans leurs objectifs.

Nous devons donc rester vigilants, continuer d'expliquer les dangers, entraîner plus massivement encore tous les personnels dans l'action.

Une lutte de longue haleine. Il s'agit pour nous tout à la fois d'agir contre la mise en place de ces réformes, contre tout ce qui met ou mettra en danger la recherche publique et ses personnels. Il s'agit pour nous de faire valoir nos revendications, sans en abandonner une seule. C'est pour

permettre l'expression du SNTRS-CGT sur toutes ces questions que nous publions un *quatre pages*. Nous vous appelons tous, partout, à en assurer la plus large diffusion.

## *Assurer le succès des actions*

Nous avons, adhérents du SNTRS-CGT, une grande part à prendre pour la réussite des initiatives d'actions. Qu'elles soient nationales ou locales, décidées en *intersyndicale* ou *non*. L'important dans tous les cas est qu'elles rassemblent le plus grand nombre sur des objectifs élevés. Nous devons aider les chercheurs, les ITA et les thésards à prendre toutes les initiatives nécessaires.

Pour que tout cela soit possible il faut créer les conditions pour faire vivre réellement les sections du syndicat : faire participer aux débats et aux décisions le maximum des adhérents.

## *Renforcer le SNTRS-CGT*

A un moment où les militants du SNTRS-CGT apparaissent parmi ceux qui sont les plus actifs dans la réussite des actions, il nous faut tous songer au renforcement du syndicat. En proposant à de nouveaux militants de prendre des responsabilités syndicales, à tous les niveaux. En proposant aux ITA, aux chercheurs, aux thésards de rejoindre notre syndicat et ainsi prendre leur part dans le développement de la C.G.T. au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

Avec celui de faire vivre la démocratie ce doit être l'un des soucis essentiels de tout militant du SNTRS-CGT.

Jean OMNÈS  
Secrétaire Général



# Elections au Comité National 1995

## Le SNTRS-CGT sollicite votre candidature.

*Les 17 et 17 novembre, le C.S.N/ a pris la décision de présenter des candidatures dans toutes les catégories pour les élections au Comité National.*

## APPEL A CANDIDAT :

Il nous faut des candidats dans toutes les catégories :

--- Tous les syndiqués qui désirent répondre à cet appel doivent se faire connaître d'urgence à leur section syndicale et envoyer leur candidature au Bureau National.

--- Vérifiez auprès des personnels non CNRS de votre laboratoire qu'ils soient bien inscrits sur la liste électorale, demandez-leur s'ils acceptent de se présenter sur une liste CGT (collège C2).

--- Demandez aux chercheurs de votre laboratoire s'ils acceptent de se porter candidat sur une liste du SNTRS-CGT (collège B1) ou avec investiture du SNTRS (collège A1).


--- Posez cette question aux enseignants chercheurs (collège B2 et A2)

## CALENDRIER

### • SCRUTIN

#### COLLEGES A1 ET A2: du 16 février au 4 juillet


1er TOUR du 16 février au 2 mai

 16 février au 1er mars	DATE LIMITE DEPOT DES CANDIDATURES
2 mars	Examen des candidatures par la Commission Electorale
du 3 mars au 16 mars	Impression du matériel électoral.
du 17 mars au 30 Mars	Mise sous enveloppes et envoi du matériel électoral.
du 31 mars au 28 avril	Votes.
2 mai	Dépouillement - Résultats en présence de la CE.

2ème TOUR du 3 mai au 4 juillet

du 3 mai au 17 mai	Confirmation du maintien des candidatures.
18 mai	Examen des candidatures par la CE.
du 19 mai au 2 juin	Impression du matériel électoral.
du 6 juin au 19 juin	Mise sous enveloppes et envoi du matériel électoral.
du 20 juin au 3 juillet	Votes.
4 juillet	Dépouillement - Résultats en présence de la CE.

#### COLLEGES B1 B2 ET C: du 16 mars au 12 juin

 16 mars au 5 avril	DATE LIMITE DEPOT DES CANDIDATURES
du 6 avril au 7 avril	Examen des candidatures par la CE.
du 10 avril au 24 avril	Impression du matériel électoral.
du 25 avril au 10 mai	Mise sous enveloppes et envoi du matériel électoral.
du 11 mai au 09 juin	Votes.
12 juin	Dépouillement - Résultats en présence de la CE.

août Publication de la liste des élus par section et collège.

septembre Arrêté ministériel nommant 7 personnalités qualifiées par section

17 septembre 1995 FIN DU MANDAT DU PRÉSENT COMITÉ NATIONAL

C.G.T

FSM

**SNTRS****SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**25, rue de cheureuse  
91400 ORSAYTELEPHONE : 69 07 60 13  
TELECOPIE : 69 07 50 05

ORSAY, le 25 Novembre 1994

- Aux secrétaires régionaux
- Aux secrétaires de section

Cher(e) Camarade,

Les prochaines élections du Comité National sont particulièrement importantes car elles vont intervenir dans un contexte de modifications très significatives de la structure et du mode de financement des unités de recherche ainsi que du rôle des sections du Comité National dans la prospective scientifique, l'évaluation des unités et des chercheurs et la politique de l'emploi.

Dans le contexte actuel de pilotage intense de la recherche, le dernier Conseil Syndical National du 17 et 18 novembre 94 a décidé :

- de présenter des candidats dans toutes les catégories,
- d'accorder une attention particulière au soutien des élus par le syndicat,
- de faire participer le syndicat à la discussion sur le rôle des élus par des réunions avec les élus dans chaque région du syndicat.

Dans cette perspective, il est important d'organiser rapidement une réunion des élus de chaque région afin

- de faire un bilan de mandat,
- de discuter du rôle et des responsabilités des élus,
- de ce que les élus attendent du syndicat.

Normalement, le CNRS doit envoyer ces jours-ci une lettre aux agents leur précisant leur section de rattachement en leur demandant s'ils souhaitent en changer.

Le calendrier électoral imposant le 20 décembre comme date limite d'inscription sur les listes électorales, il est important de vérifier dans chaque section syndicale que tous les syndiqués et sympathisants de toutes les catégories soient bien inscrits.

Il est urgent ensuite de nous informer de la section de rattachement des syndiqués et sympathisants de ta section.

Enfin, les dates limites de dépôt des candidatures étant :

- Le 1er MARS 1995 pour les collèges A1 et A2
- Le 5 AVRIL 1995 pour les collèges B1, B2, C1, C2

Il est important dès maintenant de susciter des candidatures dans toutes les catégories, dans chaque section du syndicat en sachant que : dans les collèges A1 et A2 (Directeurs de Recherche et Professeurs) les candidatures **sont individuelles** pour les collèges B1, B2 (Chargés de Recherche, Enseignants chercheurs) et pour les collèges C1, C2 (ITA, ITARF, IATOSS), il s'agit d'un **scrutin de liste avec 3 candidats par liste.**

La recherche de candidats **dans toutes les catégories** doit devenir une préoccupation de chaque section syndicale. Nos élus doivent pouvoir peser de tout leur poids dans la réflexion et les avis des sections du Comité National. Nous devons donc faire un très gros effort pour avoir le plus d'élus possible ITA et chercheurs.

C'est notre affaire à tous, nous comptons absolument sur vous.  
A bientôt. Cordialement.

Jean OMINES  
Secrétaire Général

# Comité National 1995

---

NOM : .....

Prénom : .....

Domicile : .....

CORPS : .....

SECTION SCIENTIFIQUE : .....

COLLEGE : .....

Nom du Laboratoire : .....

Adresse du Laboratoire : .....

.....

.....

N°téléphone :.....N°FAX :.....

Je soussigné (e).....déclare me porter candidat (e) sur la liste présentée par le SNTRS-CGT, dans la section scientifique n°.....du Comité National, pour les élections 1995, conformément au Décret 91-178 relatif aux sections du Comité National de la Recherche Scientifique.

Fait à .....

Le.....

Signature,

---

**AVIS DE LA SECTION LOCALE DU SNTRS-CGT :**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE DEPARTEMENT SPI DU 24/11/94**  
**A. MIRE (SNTRS-CGT)**

En l'absence du Président A. Costes, la présidence est assurée par H. MARTINOT.

**Ordre du jour :**

- Exposé du Directeur du SPI,
- Bilan de la session d'automne du Comité National,
- Concours de recrutement chercheurs année 1995,
- Questions diverses.

**Exposé du Directeur scientifique**            J.J. Gagnepain

Il porte sur deux points :

- A- budget 94 : situation du CNRS - Réformes,
- B- budget du département 95 et campagne de recrutement des chercheurs.

A.- Explications déjà données sur les mesures de régulation des dépenses plafonnées à 60 %. Intéressent seulement les subventions CNRS pas les ressources contractuelles. Le Directeur général a négocié avec les ministères. Des arbitrages ont eu lieu. Un certain volant de Crédits de Paiement a été débloqué et Autorisation de Prélèvement sur les fonds de roulement. Un certain nombre de laboratoires en difficulté, une cinquantaine de demandes de relèvement. Les 2/3 des demandes valables. Les augmentations prévues pour ces laboratoires amèneront leur plafond à 80 %. Si les besoins exprimés sont raisonnables, les capacités existent. Il n'y a pas de laboratoires SPI bloqués.

- Restructuration de la Direction Générale,
- Examen scientifique de l'établissement,
- Examen des départements.

1 Chargé de mission : Mr Charvolin avec 30 directeurs -

- première phase terminée pour la session de printemps,
- deuxième phase pas encore de calendrier,

- procédure : consultation des directeurs scientifiques, des directeurs de programme et des partenaires externes publics ou industriels.

Façon de travailler avec les Universités. Dans le but de gérer les moyens attribués pas uniquement de façon récurrente mais sur programmes, cela conduira à une redéfinition des statuts des laboratoires.

A l'occasion de la contractualisation des universités : choix soit de rentrer dans le nouveau système ou rester dans l'ancien : la première phase de contractualisation intéresse le sud : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble, Dijon, Saint-Etienne, Pau, Perpignan, Avignon.

A la question de savoir si le prélèvement sur les fonds de roulement ne mettait pas en cause la survie de l'organisme, le directeur scientifique ne prétend pas être qualifié mais reconnaît que ce prélèvement ramène de six à deux mois de fonctionnement de l'organisme. Ce n'est pas tout à fait l'avis du président du Conseil d'Administration qui avait annoncé l'équivalent d'un mois de fonctionnement pour dix jours d'exercice (voir supplément au N° 59 du Journal du CNRS).

**B. Budget 95**

Si l'on considère les CP, c'est le meilleur budget depuis longtemps, mais mauvais en AP qui sont en réduction de 1 % pour le CNRS.

- se traduit par une diminution de 3 % pour les départements,
- les grands programmes et l'immobilier sont préservés - modulation suivant les départements :

- -1,5 % pour SDV
- -3 % pour le SPI et -5 % pour les autres départements.

3 % pour le SPI équivaut à une réduction de 4 MF. On passe de 145 MF en 1994 à 141 MF en 1995.

Traduction : -3 % sur les soutiens de base et les équipements des laboratoires - légère déprogrammation des opérations avec les régions.

La répartition est la suivante :

OST : 89 MF (soutien de base),  
 Equipements : 26 MF (16 MF Contrats de plan  
 10 MF autres opérations.

Dans les actions sur programme, une part plus importante sera consacré aux axes prioritaires de recherche en réduction de 5 à 6 %, 7 MF seront consacrés aux autres actions (internationales - publications, communications, colloques), 1 MF fond de roulement du département (argent de poche du département).

Autres interventions : Immobilier programmation jusqu'en 1997 d'un certain nombre d'opérations : Orléans, Nancy (LCPC) , Montpellier (LIRME), LAAS (fait), Besançon (opération en train).

Très grands équipements : Jouvence de LULLI

Budget PIR : pas de décision encore.

#### Campagne chercheurs CNRS :

- Hypothèse de départ : 342 recrutements,  
 57 accueil détachement,  
 506 promotions

Après négociation, 52 postes de DR2 supplémentaires sous réserve

Traduction : Augmentation de promotions :

293	- CR2 - CR1
203	- CR1 - DR2
57	- DR2 - DR1
26	- Cl. Ex.1 - 12 Cl.Ex. 2
88	accueil en détachement

Nombre de CR2 pas définitif.

Pour le SPI : 48 recrutements (42 CR2 - 6 CR1)

: Promotions	20 CR1	- DR2
	5 DR2	- DR1

Accueil détachement pas encore défini : les priorités affichées SHS - SPI - SDV.

#### Répartition par section (sous réserve)

Section 04 - promotion : 1 DR2 - 1 CR2 (recrutement BIRGO)

Section 07 - promotion : 5 DR2 - 1 CR1 (recrutement 7 CR2 + 4 Affichage thématique)

Section 08 - promotion : 3 DR2 - 1 DR2 affiché (Optoélectronique)  
 1 CR1 concours général - 1 CR1 affiché (Supraconducteurs Grenoble)  
 5 CR2 concours général - 4 CR2 affiché

Section 09 - promotion : 5 DR2 (dont 1 LCPC) - 1 CR1 - 5 CR1 concours général  
 1 CR2 Acoustique médicale

Section 10 - promotion : 5 DR2 - 1 CR1 concours général - 1 CR1 promotions  
 8 CR2 (2 affectés)

Section 22 - promotion : 1 CR2 Biomécanique - 1 CR2 (Imagerie)

Section 13 - promotion : 1 CR2 (Modélisation expérimentale des écoulements géophysiques).



Campagne ITA :

Pas arrêtée - Aucun élément. Le Directeur scientifique a bien peur que le SPI ne soit obligé de rendre encore des postes.

Le Conseil de Département a entériné les propositions des sections du Comité National.

Avis pour le renouvellement : UPR 175 (Section 07)  
UPR 132 et 258 (Section 08)  
UPR 258 - 287 et 421 (Section 10)

Avis favorable a été donné pour la nouvelle organisation de l'URA 820 Tubach en précisant la non attribution de moyens nouveaux par le CNRS.

Avis favorable pour le renouvellement des URA présentées par les sections 07 - 08 - 09 et 10. Toutefois, l'URA 872 (Joulain) est mise en restructuration dans le but de favoriser l'opération avec l'URA 193 (Champion). De même pour les laboratoires de l'URA Balbi afin de favoriser l'intégration dans l'URA 877 (PERI).

Nouveaux contrats :

Le Directeur scientifique précise sa position sur les nouveaux contrats : choix des critères :

- critère de la qualité,
- intérêt scientifique des propositions,
- possibilités financières.

A rappeler que toute nouvelle association dans la mesure où le budget n'augmente pas entraîne une diminution de crédits des laboratoires existants. Il est possible de faire des choses, mais on ne peut aller trop loin. Le directeur scientifique propose pour les URA :

- dans une première enveloppe : les opérations BLOYET - ATTAL - BRIGUET,
- dans une deuxième enveloppe : MONTHEILLET - BENAÏM (Pôle Génie des procédés, Paris).

- Equipes postulantes : TOUZOT - JOURLIN

Avis favorable pour la Fédération Recherche PERRET (Grenoble).

Renouvellement GDR :

Avis favorable pour les GDR 39 - 973 - 972.

Pour les créations :

GDR Courtois : maintien de l'intérêt mais il faut affiner la proposition,  
GDR Lourtioz : demande à mûrir,  
GDR Fontaine : finir de le mettre au point - décisions dans un an.

Les GDR Cathonnet et Pantaloni devrait se réunir pour constituer un seul GDR mais sur deux pôles.

Le Conseil de Département a entériné le choix des membres des jurys de recrutement chercheur et proposé l'élargissement des jurys à des experts désignés par les Commissions. Cette proposition intéresse la section 07 (choix d'un mathématicien) et la section 08 (choix d'un chimiste organicien). Il est proposé de consulter les présidents des sections concernés.

Opérations diverses :

Le directeur scientifique fait part des noms des dossiers ITA retenus pour la médaille de Cristal.

## COMPTE-RENDU du CONSEIL DE DEPARTEMENT SCIENCES CHIMIQUES

Session d'automne - 28 Novembre 1994

### I - Allocution du Directeur Scientifique (DS) Paul RIGNY

Le Directeur Général Guy AUBERT a nommé deux chargés de mission Jean CHARVOLIN et Maurice GROSS dont le rôle est de mettre en place les diverses propositions de réformes.

La mission du premier (J. CHARVOLIN) est l'étude des propositions de réformes internes au CNRS mettant en application la pluridisciplinarité. Nommé en Novembre 94, il se propose de remettre un pré-rapport à la fin du 1<sup>o</sup> trimestre 95. Entre-temps, une large phase de consultations devrait avoir lieu avec les divers acteurs du CNRS à savoir les Directeurs de départements, les Présidents de sections et membres du Comité National. Des discussions croisées devraient conduire à une esquisse de restructuration du CNRS. Le Directeur Scientifique a réaffirmé que la chimie ne devrait pas être au service de .... mais qu'elle présentait une problématique propre.

*Commentaire des élus : ceci irait dans le sens du maintien de la chimie en une seule entité.*

La mission du second (M. GROSS) est plus particulièrement centrée sur la refonte des relations tripartites entre le CNRS, le MRES et les Chefs d'établissements. Ceci devrait déboucher sur des plans de contractualisation. Actuellement, une réflexion plus approfondie a été entreprise dans les établissements du Sud de la France rentrant dans le prochain plan de contractualisation.

Le représentant de la DRED (Marc CONDAT) a fait part, en quelques mots, des réflexions sous-jacentes à cette réforme : il doit y avoir une forte dualité entre le CNRS et les Universités, le CNRS comme fer de lance dans le cadre des programmes et l'Université maître d'oeuvre de tous les champs de la connaissance... Il confirme la mise en place d'un nouveau plan de contractualisation (Sud de la France) dans lequel quelques cas s'inscriront dans le nouveau schéma de restructuration.

Il a été rappelé que : les UPR seraient gérées par le CNRS, les UMR de façon tripartite ; pour les équipes universitaires ex. URA (gérées par l'Enseignement Supérieur) certaines pourraient s'inscrire dans les programmes CNRS, d'autres non.

*Commentaire des élus : pas de faits bien nouveaux si ce n'est la persistance d'un flou organisé qui ne peut que susciter des craintes pour l'avenir de la recherche scientifique.*

Lors d'un entretien entre les Présidents de section (MM. BOTHOREL-15, PERCHERON-19 et MARQUET-20) et Bernard BIGOT, plusieurs questions ont été soulevées. Il a assuré le maintien des chimistes dans un seul département sans pour cela définir le nouveau découpage du CNRS. Lors de cet entretien, il a été réaffirmé que la recherche scientifique s'effectuerait au sein d'UPR, d'UMR et d'UPU (unités propres universitaires)... Toutefois, il semblerait que les moyens financiers et ceux en personnel soient à la charge de l'organisme de tutelle : UPR pas de personnels de l'Enseignement Supérieur, UPU pas de personnels CNRS, UMR personnels CNRS et de l'Enseignement Supérieur).

*Commentaire des élus : si cela se confirmait, une telle réforme paraît être, en l'état, plus destructive qu'unificatrice : nous ne pouvons que la rejeter pour la défense même de la recherche scientifique publique.*

L'inquiétude du Conseil de Département Sciences Chimiques relative aux diverses propositions de restructuration s'est traduite par la motion suivante adoptée à l'unanimité :

Le Conseil de Département Sciences Chimiques souhaite s'associer totalement aux conclusions exprimées par les Présidents des diverses commissions qui le composent (15 à 20).

Il entend réaffirmer qu'il lui semble particulièrement essentiel :

- 1) le maintien d'une Direction Scientifique de la Chimie
- 2) la nécessité d'associer le Comité National à toute procédure de redéfinition de la nature, du nombre et de la répartition des unités de recherche si une telle évolution devait se faire jour.

Cette motion sera transmise et viendra appuyer le texte cosigné par l'ensemble des Présidents des sections 15 à 20 du Département Sciences Chimiques.

## II - BILAN de la SESSION D'AUTOMNE

### 1) Demandés de renouvellements et de créations d'unités e recherche propres et mixtes :

- section 15 : avis favorable du DS aux propositions de la section
- section 16 : avis favorable du D.S. pour les renouvellements.
- Pour les créations, les propositions du DS sont les suivantes :
  - . UMR MENTECH (VILLEURBANNE) : avis favorable
  - . URA TERRIER (VERSAILLES) : avis favorable pour E.P (équipe postulante)
  - . URA GORE (Lyon) : avis défavorable
- section 17 : avis favorable du DS aux propositions de la section
- section 18 : avis favorable du DS aux propositions de la section Toutefois, le DS transforme l'URA 413 (CAILLET) en une ERS (équipe en restructuration)
- section 19 : avis favorable du DS aux propositions de la section
- section 20 : avis favorable du DS pour les renouvellements.
- Pour les créations :
  - . URA BOLARD : avis favorable
  - . URA BELOEIL : avis favorable pour EP
  - . URA GUEDJ : avis favorable pour EP
  - . URA VILLA : avis défavorable

### 2) G.D.R. : après discussion les propositions du DS sont les suivantes :

- . BOUREAU : pas de création, revu dans un an, moyens accordés par le CNRS
- . GUILLAUMONT : avis favorable
- . GORRICHON : pas de création, revu dans un an, moyens accordés par le CNRS
- MORAS : à revoir dans un an car avis très défavorable de la section 21 (SDV)

3) Concours 95 de recrutement chercheurs : cf. annexe

4) Proposition des jurys d'admission CR : le jury 1994 est reconduit sans modification.

Maryse BON (URA 470). Université de Toulouse III, 118, route de Narbonne 31062 Toulouse Cedex, Tél. 61.55.84.78, Fax. 61.25.17.33 (CFDT)  
 Alain Wattiaux (UPR 8661). Université de Boreaux I, 351 Cours de la Libération, 33405 Talence Cedex, Tél. 56.84.62.61, Fax. 56.84.66.34 (SNTRS)  
 Loïc Davy (UPR 7461) (SNIRS) excusé.

## CONCOURS CHERCHEURS 95 – DEPARTEMENT SCIENCES CHIMIQUES

DS ou PIR payant	Section	Grade d'accès	Nombre de postes	Audition DR2 O/N	Thématique (NT/T)	Libellé et/ou affectations	Code Unité	Nom du responsable
SPM	15	DR1	1		T	Adhésion		
CH	15	DR2	5	N	NT			
CH	15	CR1	1		T	Mesures de force de surface affecté : Centre de recherches sur la Physicochimie des surfaces solides - Mulhouse	UPR 6601	SCHULTZ
CH SPM	15	CR2	5		NT			
CH	15	CR2	1		T	Nouvelles méthodes en chimie de synthèse des polymères affecté : Institut Charles Sadron Strasbourg	UPR 22	MARET
CH	15	CR2	1		T	Etude des interfaces liquides en présence de tensioactifs et de polymères à l'aide de techniques expérimentales variées affecté : Centre de recherches 'Paul Pascal' - Pessac	UPR 8641	LANGEVIN
CH	15	CR2	1		T	Physico-chimie de la matière moléculaire : tensio-actifs, colloïdes, polymères hydrosolubles affecté : Institut Charles Sadron - Strasbourg (en attente d'une affectation à l'étranger)	UPR 22	MARET
CH	16	DR2	5	O	NT			
CH	16	DR2	1	O	T	Sucrochimie : Nouvelles méthodes de transformation du saccharose affecté : Sucro-Chimie-Villeurbanne	UMR N	MENTECH
CH	16	CR1	1		NT			
CH	16	CR2	5		NT			
CH	16	CR2	1		T	Synthèse et étude de conducteurs organiques affecté : Ingénierie moléculaire et matériaux organiques - Angers	EP 66	GORGUES
CH	16	CR2	1		T	Synthèse de matériaux hybrides organiques-inorganiques affecté : Hétérochimie organique, organoéléments et matériaux - Nantes	URA 475	VILLIERAS
CH	17	DR2	5	N	NT			
CH	17	DR2	1	N	T	Chimie supramoléculaire pour l'analyse en solution affecté : Electrochimie et physicochimie des complexes et systèmes interfaciaux Strasbourg	URA 405	LEROY
CH	17	DR2	1	O	T	Etude du métabolisme enzymatique dans les plantes et microorganismes par analyse isotopique affecté : Résonance magnétique nucléaire et réactivité chimique -Nantes	URA 472	MARTIN
CH	17	CR2	6		NT			
CH	17	CR2	1		T	Ultramicroélectrodes et réactivité chimique à l'échelle des Femtolitres affecté : Processus d'activation moléculaire - Paris	URA 1679	AMATORE
CH	17	CR2	1		T	Chimie des interfaces solide-liquide dans les milieux aquatiques affecté : Laboratoire de chimie physique de l'environnement -Nancy	UMR 9992	EHRHARDT
CH	18	DR2	5	N	NT			
CH	18	CR1	1		T	Nouveaux matériaux zéolithiques. Caractérisations physicochimiques et propriétés catalytiques affecté : Laboratoire de réactivité de surface - Paris	URA 1106	CHE
CH	18	CR2	5		NT			
CH	18	CR2	1		T	Préparation d'oligonucléotides modifiées à l'aide de métalloporphyrines affecté : Laboratoire de chimie de coordination - Toulouse	UPR 8241	BALAVOINE
CH	18	CR2	1		T	Développement de membranes catalytiques microporeuses; Applications aux réactions d'hydrogénation et de déshydrogénation affecté : Institut de recherche sur la catalyse - Villeurbanne	UPR 5401	TKATCHENKO
CH	19	DR2	6	N	NT			
CH	19	CR2	5		NT			
CH	19	CR2	1		T	Etude par faisceaux d'ions de phénomènes d'interface liés au stockage des déchets radioactifs affecté : Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse - Orsay	IN2P312	DOUBRE
CH	19	CR2	1		T	Elaboration et caractérisation par microscopie électronique de matériaux supraconducteurs affecté : Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux - Caen	URA 1318	RAVEAU
CH	19	CR2	1		T	Synthèse de nouveaux oxydes mixtes conducteurs ioniques et/ou électroniques affecté : Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales - Toulouse	UPR 8011	GALY
CH	20	DR2	6	N	NT			
CH	20	CR1	1		NT			
CH	20	CR1	1		T	Conception et synthèse d'oligodésoxy et d'oligoribonucléotides normaux et modifiés affecté : Centre de Biophysique moléculaire - Orléans	UPR 4301	VIGNY
CH	20	CR2	5		NT			
CH	20	CR2	1		T	Vectorisation d'acides nucléiques affecté : Laboratoire de chimie bioorganique - Illkirch	URA 1386	SCHUBER

# Compte rendu du CSN 17 et 18 novembre 1994

## Ce CSN avait à son ordre du jour :

La situation dans la recherche et l'action,  
L'activité du Syndicat, ses moyens.

### La situation dans la recherche et le développement nécessaire de l'action

Le CSN a confirmé et précisé l'analyse du syndicat concernant la situation dans la recherche.

Il insiste sur la nécessité pour les militants du syndicat de renforcer encore l'action, de la développer sur, bien entendu, le rejet des projets des directions et du gouvernement, mais sans oublier de faire agir également sur nos revendications (ne pas mettre nos revendications dans la poche). Il a rappelé la nécessité de proposer en débat parmi les personnels la question de la grève comme moyen d'action.

Pour aider les militants dans leur tâche, le CSN a décidé de l'édition d'un 4 pages qui reviendrait sur notre analyse de la situation, rappellerait nos propositions et appellerait au développement de l'action.

### Améliorer l'activité du syndicat

Le CSN invite les militants de toutes les sections du SNTRS à avoir comme souci permanent la participation du plus grand nombre possible d'adhérents à la vie du syndicat et à l'animation des luttes.

Pour cela il est indispensable de les réunir régulièrement.

De nombreux membres du CSN insistent, avec juste raison, sur la nécessité d'un travail plus étroit avec les camarades des établissements d'enseignement supérieur et des autres EPST.

### Renforcer le SNTRS-CGT

Le CSN appelle toutes les sections à participer activement au renforcement du SNTRS-CGT parmi toutes les catégories et notamment chez les chercheurs et les thésards, les personnels de catégorie C.

Nombreux sont les membres du CSN qui souhaitent que soit relancé le débat sur les concours.

### Les élections

Le CSN a débattu également de l'attitude que doit prendre le SNTRS-CGT lors des prochaines élections (Comité National, Conseil d'Administration, CAP et Conseil Scientifique).

A l'issue de ce débat il a décidé, à l'unanimité, de créer toutes les conditions pour présenter des candidats dans tous les collèges et lors de toutes ces élections.

Pour préparer dès maintenant les élections au Comité National un groupe de travail est mis en place (Clorennec, Mandville, Masquelier, Fitoussi, Laforgue, Millet, Léger, Devilliers).

Un débat, qui doit se poursuivre dans chaque région, a eu lieu également sur la question de la place et du rôle des élus.

Il en ressort d'ores et déjà la nécessité, à la fois d'une meilleure aide de tout le syndicat aux élus et d'une meilleure implication de ceux-ci à la vie du syndicat et de celle de leur section.

Une proposition est faite de réunir les élus au Comité National régionalement afin de faire le bilan des dernières sessions et de préparer avec eux les élections.

## La situation CGT dans nos organismes

Le CSN a fait le point de la situation, après les élections, la déclaration du Bureau Confédéral et le courrier de la FERC.

Le CSN remarque qu'il aura fallu pas moins de 8 ans et 20 jours pour qu'enfin le Bureau Confédéral s'exprime !

Dans le texte du Bureau Confédéral il y a le constat de la progression du SNTRS qui, pour le Bureau Confédéral, permet d'engager le dépassement de la division.

Il y fustige les procès d'intention, les opérations de débauchage. Il parle de processus de rapprochement incluant à terme une perspective d'unification. Si le terme unification n'est pas ici bienvenu, il signifie cependant que l'objectif est bien une seule organisation.

Il évoque les propositions de la FERC et parle d'organisation intercatégorielle. C'est là un langage nouveau. Il parle de l'expérience du SNTRS parmi toutes les catégories et de celle de l'USCA parmi les chercheurs.

Ce qui semble l'emporter aujourd'hui c'est l'idée d'une organisation intercatégorielle dont nous sommes les seuls porteurs dans ce conflit et, de ce point de vue le rappel des propositions de la FERC est, pour nous, également essentiel.

Ce sont là les éléments importants de cette déclaration.

Depuis la FERC a rappelé l'intégralité des propositions du Conseil National Fédéral de décembre 1992, devant déboucher sur une organisation intercatégorielle à partir du SNTRS-CGT, propositions que nous avons approuvées en décembre 1992 et sur lesquelles nous devons continuer à nous appuyer.

La balle est, cette fois dans le camp de l'USCA, elle doit se prononcer clairement sur ces propositions qui forment un tout indissociable. Elle doit prendre l'engagement de mettre en oeuvre ce processus proposé par la FERC.

C'est sur ces bases que nous participerons aux rencontres à venir.

### Trésorerie

Le CSN a abordé également les questions de trésorerie.

Il a donné quitus, à l'unanimité, au trésorier sortant.

Après un débat passionné, il tient à insister sur la nécessité de collecter et de faire remonter, le plus rapidement possible, les cotisations.

La motion suivante a été adoptée :

*"Les difficultés rencontrées par le syndicat pour assurer un fonctionnement normal sont dus pour l'essentiel au fait que les modalités de collecte des cotisations sont disparates (règlement manuel irrégulier d'une section à l'autre, d'une région à l'autre...) entraînant une inefficacité préjudiciable à tout le syndicat.*

*Afin de remédier à cette situation qui risque, à terme de remettre en cause l'existence réelle du SNTRS; le CSN demande au BN via les trésoriers de sections de proposer :*

*- aux nouveaux adhérents, le prélèvement automatique (PAC) comme moyen privilégié de paiement des cotisations ;*

*- à tous les adhérents actuels qui n'ont pas opté encore pour le PAC de faire l'effort nécessaire,*

*afin d'aider le syndicat à assumer les tâches qui sont les siennes dans l'intérêt de tous"*

### Elections au Bureau National

Le CSN a élu, à l'unanimité moins une abstention, deux nouveaux membres du Bureau National :

- Jocelyne LEGER de Nancy, qui prendra en charge les questions d'organisation.

- Marc DECASTER qui devient le nouveau trésorier du Syndicat en remplacement de Pierre MERVILLE qui a souhaité reprendre une activité professionnelle à plein temps.

## Communiqué

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics sont en situation critique pour faire face à leur mission de service public. Depuis septembre 1994 les personnels se mobilisent avec les syndicats contre les réductions de moyens, les suppressions de postes, les redistributions d'effectifs et contre les restructurations dans la recherche publique.

Dans chaque établissement le manque criant de postes, les projets et les mesures immédiates suscitent des actions. Les mesures prises au CNRS suscitent manifestations et interventions des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des ITA et des doctorants. Les universités — enseignant et chercheurs, ATOS et ITA, étudiants — manifestent contre les redistributions de postes et les conditions déplorables d'accueil des étudiants. A l'INRA, l'action des personnels contre le projet de contractualisation de l'établissement tel qu'il est engagé actuellement a obligé le ministère et la direction à le retarder de quelques mois.

Le gouvernement et les directions d'organismes manoeuvrent, ils modifient ici ou là leurs discours, mais ils n'ont pas abandonné leur objectif ; ils veulent mettre en place leur réforme.

**Les organisations syndicales appellent à poursuivre et à développer l'action de façon diversifiée dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur comme, par exemple, le 20 décembre pour les universités de la Région Parisienne et le 19 janvier à l'occasion du Conseil d'Administration du CNRS au cours duquel le directeur général fera son exposé de politique générale.**

**Elles appellent à faire converger toutes ces actions dans une manifestation nationale le mardi 7 février 1995 vers Matignon**

**Elles appellent à faire signer massivement la pétition nationale, qui a déjà recueilli de nombreuses signatures, exigeant :**

- 1 - le déblocage immédiat des crédits de paiement nécessaires pour honorer les autorisations de programme du CNRS et de l'ensemble des organismes de recherche et pour assurer le financement de tous les emplois budgétaires.
- 2 - l'attribution de moyens suffisants pour promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche.
- 3 - l'arrêt immédiat des restructurations en cours dans l'enseignement supérieur et dans la recherche.
- 4 - la création de postes statutaires nécessaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques, ouvriers, personnels de service) pour le fonctionnement du service public ; l'arrêt de la précarité ; l'abandon du gel d'un poste sur deux ; l'annulation des suppressions d'emplois ; la reconnaissance des qualifications.
- 5 - l'arrêt de tout projet mis en oeuvre au mépris des instances de consultation et des organisations représentatives des personnels.

**Elles demandent l'ouverture de discussions pour régler le contentieux et assurer l'avenir des services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

CGT(FERC-Sup, SNTRS, INED, INRA, ORSTOM, USCA),  
CGT-FO (FNEC-FP, SNPRES) FEN (C2S, SNB, SNPTES, SUP'Recherche)  
FSU (SNESup, SNASUB, SNPIUFM, SNPCEN, SNICS)  
SGEN-CFDT SNCS SNIRS-CGC UNEF UNEF-ID

**Les modalités pratiques pour l'initiative prévue pour le  
Conseil d'Administration du CNRS du 19 janvier 95  
et la MANIFESTATION NATIONALE DU 7 FEVRIER 95  
ne sont pas encore déterminées et vous seront communiquées ultérieurement.  
En dernière minute le répondeur du syndicat est à votre disposition : 69 07 30 11**

**PETITION DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DES DOCTORANTS  
(28 Novembre 1994)**

\*\*\*\*\*

Les soussignés, attachés à l'existence et au développement du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche indispensable à l'avenir de notre pays, s'adressent au gouvernement pour exiger :

1 - Le déblocage immédiat des crédits de paiement nécessaires pour honorer les autorisations de programme du CNRS et de l'ensemble des organismes de recherche et pour assurer le financement de tous les emplois budgétaires.

2 - L'attribution de moyens suffisants pour promouvoir l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

3 - L'arrêt immédiat des restructurations en cours dans l'Enseignement Supérieur et dans la Recherche :

- retrait des projets de diminution de financement récurrent des équipes de recherche au profit d'un financement sur programme ;
- arrêt des désassociations d'Unités de Recherche Associées ;
- arrêt des processus de contractualisation de l'INRA et de l'INRIA tels qu'ils sont engagés actuellement ;
- maintien des liens entre la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans tous les cycles d'enseignement et refus de la coupure entre les cycles ;

4 - La création des postes statutaires nécessaires (Chercheurs, Enseignants-Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Ouvriers, personnels de Services (ITA, IATOS)...) pour le fonctionnement du service public, l'arrêt de la précarité ; l'abolition du gel d'un poste sur deux, l'annulation des suppressions d'emplois ; la reconnaissance des qualifications.

5 - L'arrêt de tout projet mis en oeuvre au mépris des instances de consultation et des organisations représentatives des personnels.

Nous demandons l'ouverture de discussions pour régler le contentieux et assurer l'avenir des services publics de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**CGT (FERC, FERC-SUP, SNTRS, INED, INRA, ORSTOM, USCA)  
CGT-FO (FNEC-FP, SNPREES) - FEN (C2S, SNB, SNPTES, SUP'RECHERCHE)  
FSU (SNESup, SNASUB, SNPIUFM, SNPCEN, SNICS)  
SGEN-CFDT, SNCS, SNIRS-CGC, UNEF, UNEF-ID**

NOM	Prénom	Laboratoire	Signature

# COMPTE RENDU DU CSRT du 22 novembre 1994

## 1 - Création d'un comité de coordination de recherche en éducation

Plusieurs remarques ont été faites concernant l'utilité réelle de cette nouvelle structure. Pourquoi les statuts, en fait le décret de création, prévoient-ils que le comité "fait procéder régulièrement à l'évaluation des actions de recherche conduites dans ce domaine (la recherche en éducation) alors qu'il devrait le faire lui-même, etc, etc.

Après discussion, l'avis du conseil consiste à donner son aval, mais avec, entre autre, la demande d'un quota d'étrangers à prévoir à l'article 3.

## 2 - La contractualisation des organismes de recherche

Du rapport introductif, on peut retenir ceci :

- Il s'agit de rénover les relations des tutelles avec les organismes de recherche, donc d'établir des contrats portant sur des sujets à moyen et long terme et non sur des rapports au jour le jour entre l'Administration et les établissements.

- Ces contrats sont quadriennaux. Leur contenu doit être le plus synthétique possible et tenir dans une dizaine de pages ! Ils doivent être l'expression des objectifs à atteindre dans les 4 ans.

- Cela doit être une mise à plat extrêmement riche, y compris dans la mise en cohérence des positions des divers ministères le cas échéant.

- Il n'est pas question de prévoir des budgets pluriannuels, il ne peut s'agir que d'éléments budgétaires indicatifs. Le ministère ne saurait prendre d'engagements précis sur ce sujet.

- Ces contrats n'ont pas à traiter des modifications de statut.

A la question à quoi ça sert :

- Ces contrats doivent être une véritable plus-value, ils portent sur la légitimation de l'organisme, son champ de compétences, y compris dans ses relations internationales. Ils portent aussi sur l'évolution que doivent connaître les organismes de recherche et donc le chemin à parcourir : un parcours à mener en commun. La tâche sera longue car il faut reconfigurer les dispositifs de recherche en France.

- Ces contrats, cette mise à plat, sont faits pour examiner les conditions du développement, les blocages rencontrés, etc. Par exemple à l'INRIA, cela a permis de mettre le doigt sur la souplesse nécessaire à amener en

matière de recrutement. Il s'agit là d'un cas positif mais il peut y avoir l'inverse (dixit).

- Les négociations qui précèdent l'établissement d'un contrat sont positives, elles permettent de voir où sont les incohérences de l'État.

En 1994, 5 contrats ont été élaborés :

- C.E.A. (Commissariat à l'Énergie Atomique). Il y a 40 pages de rédigées mais les aléas budgétaires ont interrompu les négociations.

- ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Un contrat de 5 pages est rédigé.

- INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique). Un contrat de 4 pages est rédigé.

- INRA (Inst. National de la Recherche Agronomique). Un contrat de 10 pages est rédigé. Cela s'est fait sur fond syndical de mécontentement budgétaire !

- CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique et pour le Développement) . Un contrat est en instance.

En 1995, 4 autres contrats seraient en chantier : celui de l'INRP et de 3 autres organismes non précisés en séance. Le moins que l'on puisse dire c'est que ces contrats ne font pas l'unanimité. Surtout en raison du refus du Ministère de s'engager sur des budgets pluriannuels. Pour beaucoup, une lettre de mission suffit. Par ailleurs, la rapidité avec laquelle ces contrats sont rédigés font dire que ce n'est pas sérieux.

Pour d'autres, lettre de mission ou contrat peu importe, ce qui compte c'est que la recherche fondamentale ne soit pas le dindon de la farce et que les aspects pluridisciplinaires soient sauvegardés.

J'ai pu constater que sous des déclarations en apparence correctes se cachaient des intentions moins louables du type : on nous parle de contrats mais depuis 10 ans on a pas eu le courage de revoir les missions du C.E.A.. Ou encore : le C.E.A. va vers quoi ? Concernant les relations CNRS-INSERM, j'ai entendu l'expression : "je t'aime moi non plus". Il me semble qu'il y a des membres du CSRT aux idées courtes. Il a même été rapporté en séance que le directeur du CNRS aurait dit qu'il s'agissait pour cet organisme de faire un "yalta scientifique intelligent". Sans doute s'agit-il des rapports CNRS-Universités. **Les agents du C.E.A. et du CNRS peuvent donc craindre le pire.**

## 3 - La recherche et les régions

Il s'agissait d'informer le CSRT d'une initiative de la commission N°4 à laquelle je participe et qui a été approuvée par le ministre.

Le but : rassembler à Paris le 7 février 1995 (de 9 h 30 à 18 h 30) l'ensemble des CCRRDT ou les structures équivalentes pour un échange d'expériences. Tous les CCRRDT (Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique) ont répondu à un



premier questionnaire. Ils seront représentés le 7 février par 4 personnes : le président de la région, un chercheur, un industriel, un administratif. Le président de région pouvant être remplacé par un élu et le chercheur par un universitaire.

#### 4 - Schémas régionaux

Il s'agit d'une note de cadrage avec de grandes orientations qui se heurte à la volonté du Sénat de décentraliser, de délocaliser en matière de recherche et d'enseignement. Il a été précisé qu'il y avait unanimité politique au Sénat sur le sujet à l'exception du Parti Communiste Français.

L'orientation sénatoriale serait de mettre les 2/3 de la recherche publique et de l'enseignement supérieur en province.

Certains ont apporté de sérieuses critiques au fait que chaque département veut son université thématique du 2ème ou 3ème cycle et non pas l'université pluridisciplinaire. Ils font remarquer que l'université de proximité n'est pas l'idéal, que cela engendre des gâchis. Chaque ville moyenne ne peut pas disposer d'un enseignement supérieur 1er, 2ème, 3ème cycle. Pour d'autres, les enseignements BAC +2 sont décentralisés, ce sont les ouvriers d'aujourd'hui, mais il faut bien voir que la porte de l'encadrement, du management leur est bouchée, d'où une certaine nécessité de décentralisation des universités. Et puis, disent-ils, la France doit-elle rester une nation de grandes entreprises ?

Finalement, le CSRT décide de donner son avis avec un texte à rédiger rapidement et recommandant, entre autre, que les négociations se fassent au niveau régional et non départemental.

#### 5 - Informations sur le CNRS

Il ne s'agissait que d'une information sans discussion pour avis.

Le CNRS a des problèmes de 3 types :

- Crédits pour les laboratoires
- Crédits pour les salaires
- Problèmes d'organisation

Par exemple, fin 1993, le CNRS n'a pas honoré ses factures durant 3 mois et en 1994 les A.P. (Autorisations de Programme) n'ont pas été suivies par les crédits de paiement (C.P.).

Une mission d'analyse est en cours sous la houlette d'un inspecteur général des finances. Il s'agira ensuite de mettre en place des mécanismes permettant de ne plus se retrouver devant une telle situation.

Problèmes de salaires dans la mesure où le CNRS avait été autorisé à recruter par avance (+ 3%) dans le cadre d'un surnombre, compte tenu de la pyramide des âges, afin de recruter des jeunes. La moyenne d'âge est de 45 ans chez les chercheurs (41 ans en sciences physiques, 47 ans en sciences de l'Homme) et 45 ans chez les ITA (42 ans pour les moyens communs et 48 ans en sciences de l'Homme). L'administration comptait sur la mobilité vers l'Université, qui s'est faite partiellement, mais cela a donné lieu à des embauches nouvelles non prévues. De plus, des plus de 65 ans restent. Il y a donc nécessité d'une analyse sur l'emploi au CNRS.

C'est ce qui ressort, tout au moins c'est ce que j'ai compris, de l'exposé qui a été fait sur les salaires. Par

ailleurs, comme l'avait annoncé le Ministre, il a été fait état d'une masse salariale représentant 80 % du budget du CNRS, or le bilan social annuel 1993 (le dernier en date) annonce un chiffre de 69,5%. Il y a donc une nécessité, si ce n'est déjà fait, de mise au point des syndicats CGT.

Problème d'organisation ; ce que j'ai compris :

- Le CNRS, dans les années 60/70 a sauvé les universités en créant des structures spécifiques : les labos associés. Mais depuis, cela a changé. Aujourd'hui, on s'interroge sur la qualité du partenariat. Il conviendrait sans doute de revoir les types de contrats concernés.

- Cela pose le problème de la recherche universitaire et celui de trouver des mécanismes de réorientation. Actions incitatives ? Il y a actuellement des ébauches de propositions qui devront être discutées.

- Actuellement, l'université (recherche) ne peut vivre sans le CNRS. Ce dernier consacre 70% de son budget dans des équipes associées à l'Université.

- On parle de plans de financement pluriannuels, mais ceux-ci existent de fait, déjà, dans la mesure où 80 % du budget du CNRS est représenté par les salaires, 17% par des dépenses incontournables. Il ne reste donc que 3% pour agir, soit sur 13 milliards de budget, 30 millions par mois. Il faut donc diminuer la masse salariale (CQFD !). Le CNRS serait donc devenu une sorte d'agence mal gérée.

- Il faut pousser l'Université à avoir sa propre politique de recherche, et ensuite exiger de véritables contrats Université/CNRS.

- Par ailleurs, il faudra bien un jour avoir un vrai parlement de la recherche.

Au cours des questions/réponses, il m'a semblé que le budget qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale est déjà considéré comme exagéré. Il y aurait donc des restrictions futures qu'il n'y aurait rien d'étonnant. Par exemple, il a été dit que la recherche universitaire représentait de l'ordre de 2 milliards de francs (hors salaires) ce qui représente une somme approximativement identique à celle du CNRS (hors salaires), mais qu'on ne pouvait donner plus dans la mesure où le "trou" financier du ministère est déjà de l'ordre de 2 milliards, somme qu'il faudra résorber au cours des prochaines années.

#### 6 - Assemblée Européenne des sciences et des technologies

Cette assemblée a été créée sur décision de la commission des communautés européennes contre l'avis des États membres. Cela en dit long pour l'avenir. Cette assemblée de 100 membres dont 13 français siègent 2 fois par an. Son bureau de 20 membres, dont 2 français, se réunit 4 fois par an.

Le risque est un doublon avec le CREST (Comité de la Recherche Scientifique et Technique) qui compte 27 membres. En effet, les premiers sont hors État et les seconds sont représentants des États.

**Jacques TRELIN**

Représentant de la CGT au

Conseil Supérieur Recherche et Technologie

## Compte-rendu du CTP du 12 décembre 1994

SNTRS/CGT

Le CTP a été entièrement consacré à la discussion sur le contrat d'objectifs État-Inria.

A. Bensoussan a présenté quelques propositions de modifications au texte envoyé précédemment, il a réaffirmé que pour lui, il n'était pas question de modifier le statut EPST de l'Inria, ni d'en changer les missions; pour les relations avec les PEVD, ce n'était qu'un oubli.

Ce qui était au cœur du débat, était l'évolution de l'institut dans le cadre de la nouvelle problématique des autoroutes de l'information, dans lesquels les pouvoirs publics demandaient à l'Inria de s'impliquer.

Il a insisté sur le fait que les axes stratégiques étaient ceux définis par l'Inria, que l'Europe ne sait pas utilisé son potentiel scientifique, qu'un travail doit être fait pour améliorer le transfert du point de vue qualitatif, que les missions de l'Inria doivent être différentes de celle de l'Université (missions de l'Université: bien former les étudiants) et qu'il fallait montrer notre légitimité à ne pas être un CNRS bis.

Il pense que le contrat d'objectifs doit permettre la stabilité pour 4 ans et permettre les mesures dérogatoires pour le recrutement et promotions des chercheurs.

Il espère que les ministères accepteront la nouvelle version « adoucie » du texte arguant qu'il n'y a pas d'engagement clair de l'état quant aux moyens.

Il ne contexte pas que des actions ambitieuses ne seront possibles que si l'état y consacre les moyens correspondants.

Le débat qui a suivi a été vif, axé pour l'essentiel sur le sens, le contenu et les risques que pouvaient avoir un contrat d'objectifs.

Au bout de deux heures et demi de discussions le vote a donné le résultat suivant :

3	contre	(1 SNTRS/CGT, 2 SNCS)
7	abstentions	(3 CFDT, 2 SNTRS/CGT, 2 SNCS)
10	pour	(administration)

Le CTP s'est terminé, dans la confusion, par le vote d'une motion à l'unanimité, dont les versions diffèrent selon les membres !

*« Le CTP de l'Inria reconnaît l'importance de l'évolution vers les nouveaux problèmes de la société de l'information mais considère que des actions ambitieuses dans cette direction ne sont possibles que si il y a un investissement adéquat [ou important, selon les versions !] de l'état. »*

### Intervention faite par le SNTRS/CGT

Si on conçoit que l'organisme fasse un plan à 3-4 ans, on ne peut que s'interroger sur la signification d'un contrat d'objectifs pour 4 ans Inria-état :

- l'état ne s'engage pas sur 4 ans puisque de toutes façons la négociation budgétaire a lieu chaque année,
- dans notre domaine, recherche fondamentale et appliquée, les projets de recherche ne peuvent être fixés à durée limitée à priori, contrairement à des projets industriels.

La plupart des découvertes ont été le fruit du hasard.

Pour avoir une recherche de qualité, être capable de créer effectivement du nouveau, il faut la possibilité d'exercer librement sa pensée.

Les percées technologiques et la réponse au développement des besoins économiques et sociaux nécessite une recherche fondamentale dont les objectifs sont à long terme et donc non-compatible avec une contractualisation à court terme. La création d'Ilog ou l'action génome n'auraient sans doute pas existées dans le cadre qu'on essaye de nous imposer.

Le statut d'établissement public national à caractère scientifique et technologique a été créé dans ce but en 1982 et a depuis confirmé sa pertinence.

D'autre part avec la contractualisation proposée, il y a risque que les instances (CA, CS, GE...) soient réduites à un rôle de contrôle de la réalisation du contrat et de mise en œuvre de politique décidée « en haut » au lieu d'être un lieu de réflexion, de propositions et d'évaluations.

Si les personnels, notamment les collègues scientifiques, ont essayé de gommer les aspects les plus négatifs du texte précédent, tout entier dédié à définir un fonctionnement de l'institut totalement piloté en fonction des besoins immédiats des entreprises, en essayant de rappeler le rôle de la recherche fondamentale et appliquée, le nouveau texte n'en reste pas moins dans la logique initiale, permettant au gouvernement de continuer à mettre en place ses orientations :

- volonté réaffirmée à nouveau récemment au Sénat de piloter la recherche :
  - en substituant au financement régulier, le financement sur programmes,
  - en instituant des structures de décisions chargées de dicter les orientations pour la recherche publique, le comité stratégique, composé de nommés par le ministère,
- volonté de flexibiliser l'emploi
- volonté de transfert industriel de la recherche à des termes de rentabilité immédiate vers les entreprises peu compatible avec une prospective à long terme.

Plus encore, ce texte garde encore des orientations négatives suivantes : augmentation des ressources propres, alors que le soutien des programmes pour 1995 baisse en francs courants, flexibilité des emplois, projets à durée limitée.

Par contre il ne réaffirme pas le rôle du statut EPST pour une recherche publique de qualité, ni ne prévoit de plan d'intégration des personnels sur emplois budgétaires, ni n'envisage les transformations d'emplois et mesures pour permettre la carrière des agents (CR2-CR1, DR2-DR1, ITA), ni l'amélioration du régime indemnitaire particulièrement pour les administratifs.

### **Intervention du SNCS**

La présentation laisse entendre que le mode de fonctionnement, la liberté des chercheurs ne changerait pas. Alors pourquoi un tel texte : soit les chercheurs considèrent que les recherches en technologie de l'information sont intéressantes et ils ont envie de travailler dessus, soit non.

Par ailleurs, le caractère rassurant de la présentation ne paraît pas convaincante, lorsqu'on connaît les mesures internes déjà mise en œuvre. L'Inria a déjà été soumis aux phénomènes de mode impulsés par les ministères, bureautique, puis robotique, puis intelligence artificielle..., la liberté des chercheurs a permis d'éviter de graves erreurs.

Laisser entendre que l'Inria par elle même, peut créer des entreprises performantes et concurrentes à l'échelle internationale dans le domaine est illusoire, surtout qu'il n'y pas d'engagement de l'état dans les recherches industrielles.

Notre rôle est d'expliquer à quoi peut servir un organisme de recherche tel que l'Inria, d'expliquer la démarche de recherche et non de souscrire aux vues à court terme de nos ministères.

### **Intervention de la CFDT**

La CFDT a diffusé aux membres de l'administration la déclaration déjà publié dans les *news*.

---

# Intervention de Jean OMNES, au nom du SNTRS-CGT au Congrès du SNCS

le 3 décembre 1994.

Nous vivons une période riche en événements. Les attaques contre la recherche et ses personnels se sont faites plus précises et plus graves au cours de ces derniers mois. Avec le blocage des commandes puis des crédits des laboratoires, il y a les suppressions d'emplois et ce changement fondamental dans le mode de financement et d'orientation de la recherche. Ce qui traduit une volonté de piloter de diriger fortement la recherche publique.

Face à ces attaques les personnels répondent de la meilleure des façons: en agissant massivement.

Cependant cette lutte pour préserver la recherche publique, sera une lutte de longue haleine.

Les organisations syndicales ont une grande responsabilité pour animer et développer l'action et pour que Chercheurs et ITA, Enseignants et IATOS agissent ensemble le plus nombreux possible. Ensemble à partir de leurs revendications propres, mais aussi pour défendre leurs intérêts communs.

En effet, qu'il s'agisse de l'avenir de la recherche publique, de l'emploi, des carrières, du pouvoir d'achat toutes ces catégories ont des revendications qui sont communes.

C'est tout cela qui fonde notre prise de position pour un syndicalisme intercatégoriel que nous commençons à construire dans la C.G.T. au sein du SNTRS. Cela malgré, comme vous le savez, les pressions de toutes sortes intérieures et extérieures à notre confédération. Notre ténacité face à l'adversité et notre résultat aux élec-

tions du CAES semblent avoir fait bouger les choses dans la C.G.T.. Sans préjuger de l'avenir, nous pouvons dire que notre syndicat a fait valoir l'idée d'un syndicalisme intercatégoriel dans notre champ d'activité.

Nous poursuivrons dans cette voie, en ayant en tête le souci de préserver et de renforcer au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA un syndicalisme de lutte, indépendant de tous les pouvoirs et confédéré.

Ceci étant dit l'une des caractéristiques importantes de la lutte en cours est l'unité qui a été réalisée autour d'objectifs de haut niveau. Cette unité doit, sa plus grande part, au niveau national, aux efforts faits par nos deux organisations.

Autre caractéristique : cette unité a été réalisée, sans pour autant gommer les différences d'appréciations, voire les désaccords entre organisations syndicales.

Nous devons poursuivre dans cette voie.

Notre rôle est, en toute occasion, de susciter le débat avec les personnels sur toutes les questions revendicatives. En dernier ressort ce sont ces derniers qui décident ce sur quoi ils veulent se battre et des moyens qu'ils utilisent pour cela.

Nous avons ensemble et avec tous les autres syndicats, à veiller à ce que l'action se poursuive au-delà du 5 décembre et à réfléchir aux formes d'action à développer pour empêcher la politique du pouvoir de se mettre en place.

Je vous souhaite une bonne fin de congrès.

# Une réponse du SNTRS-CGT aux doctorants de Bordeaux...

2D2B  
Association des Etudiants de troisième cycle  
de biologie de Bordeaux  
1 rue Camille Saint-Saëns  
33070 BORDEAUX cedex

Cher(e) Camarade,

Comme vous avez pu vous en rendre compte, lors de notre contact direct, le problème des bourses de doctorat ne nous est pas du tout indifférent.

Depuis de nombreuses années, nous réclamons l'accroissement de leur nombre ainsi qu'une revalorisation de leur montant. La situation de non renouvellement nous paraît effectivement être particulièrement grave pour la soutenance d'une thèse dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, dans cette période d'intense activité revendicative de la recherche, nous continuons à porter ces revendications auprès des autorités compétentes, essentiellement le Ministre de la Recherche et du Budget.

Mais nous ne nous contenterons pas de cette démarche, car le plus important pour votre avenir est d'obtenir des créations de postes que cela soit dans la recherche ou l'enseignement supérieur pour que vous puissiez avoir un travail dans la discipline que vous avez choisie.

Pour élargir votre action, nous vous proposons également de faire s'exprimer nos élus dans les instances scientifiques du CNRS et de l'INSERM (section du Comité National et CSS) sur l'impérieuse nécessité de la 3ème année de bourse.

Face à la situation qui vous est faite, vous avez éprouvé le besoin de vous regrouper pour agir, c'est la base d'une action collective de défense des personnels.

L'expérience nous a cependant montré que ce type de regroupement collectif ou association ne dure jamais très longtemps, il fluctue avec les individus. C'est pourquoi les étudiants, comme les travailleurs, se sont regroupés en syndicat qui par son fonctionnement assure un suivi des questions traitées et, par son histoire, est porteur des expériences passées. Il est également basé sur la solidarité entre tous.

Nous vous considérons comme travailleur de la recherche, une de nos revendications est la création d'un niveau de recrutement de "stagiaire de recherche" (DEA) dans notre statut de fonctionnaire avec une titularisation dans le cadre Chargé de Recherche.

La question fondamentale est la création d'emplois et c'est pourquoi nous vous invitons à vous battre, avec nous et l'ensemble des personnels de la recherche contre les plans de démantèlement et d'assouvissement de la recherche publique qui ne peuvent que boucher davantage votre avenir. Nous vous invitons à venir discuter avec nous et, pourquoi pas, à nous rejoindre.

Pour le Bureau du SNTRS-CGT  
Jean OMNES

Amicalement,

2D2B  
Association des Etudiants  
de Troisième Cycle de Biologie  
de Bordeaux  
PETITION  
ORSAY, le 7 novembre 1994

Après avoir conduit l'Enseignement Supérieur et la Recherche à une situation désastreuse, le Gouvernement persiste dans sa politique de désengagement vis à vis de la Recherche en général, de la formation et de l'insertion des jeunes scientifiques. Il aggrave ainsi la situation actuelle en réduisant le nombre des allocataires, moniteurs et ATER.

Actuellement, plus de la moitié des thésards se voient dans l'obligation d'assurer un service de recherche gratuit durant les trois années de leur doctorat. Pour mieux manifester son désintéressement total vis à vis des jeunes chercheurs, le gouvernement n'assume même plus le financement de la totalité de la thèse pour le nombre ridicule des étudiants ayant pu bénéficier d'une allocation de recherche.

En conséquence, les personnes sous-signées, conjointement aux étudiants de troisième cycle, exigent le réengagement de l'Etat dans ses responsabilités, à savoir :

- le financement systématique de tous les doctorants et sur la durée totale de la thèse sans bien évidemment,
- l'annulation des suppressions de postes et l'arrêt des recrutements hors statut,
- le développement des postes statutaires nécessaires,
- la revalorisation du doctorat afin qu'il ne devienne pas la lanterne rouge du PhD.

**En s'appliquant à organiser le chômage des thésards, le gouvernement supprime la reconnaissance des Qualifications Nationales !**

Nom	Prénom	Statut	Organisme	Signature
<p>...Un exemple de l'activité de cette association. Nous vous invitons à vous en inspirer pour élaborer les revendications avec les thésards de vos laboratoires.</p>				

# Compte rendu du Conseil Scientifique

du 15 décembre 1994.

C'était la séance annuelle d'étude des créations et suppressions d'unités.

Il est bon de rappeler ici les limites du système, certains ayant tendance à considérer que tout est possible ce jour là, y compris de rattraper des décisions du comité national ou des conseils de département:

- Tout d'abord, l'examen "officiel" ne concerne que les unités propres du CNRS, le cas des URA et autres moyens d'intervention étant soumis pour information au conseil scientifique.

- L'avis éventuellement émis par le conseil est bien entendu consultatif.

- Ceci dit il ne faut pas minimiser non plus le rôle du conseil en la matière, tout ou presque étant examiné, le vote est en fait, Département par Département, une sanction de la politique menée dans la discipline. La Direction a bien intégré cette dimension puisque sur la plupart des cas posant problème elle propose des votes disjoints, le but étant bien sûr de voir chaque D.S. obtenir un *quitus* honorable.

- La pratique consiste à poser des questions directes sur les points sensibles, surtout quand à l'évidence les propositions du comité national n'ont pas été suivies. Il n'y a en général pas assez de temps pour débattre au fond et l'abstention est le mode de protestation le plus courant. Le vote contre les propositions de la Direction reste rare.

## Analyse globale:

En nombre global d'unités les UPR passent de 193 à 182 (-9), les UMR de 121 à 135 (+14), les URA de 930 à 918 (-12), soit un bilan net de -7, l'essentiel des mouvements se fait dans le secteur SHS.

La diminution relativement faible du nombre d'unités masque en fait un nombre important de suppressions/restructurations/recréations permettant d'adapter les unités à la stratégie des départements (opérations en temps réel, c'est à dire dans la même année pour certains départements; en temps différé, c'est à dire que ce ne sont pas les mêmes unités qui sont dissoutes et recrées en même temps pour les autres départements.). Il est clair que le comité national a fait un très gros travail cette année, il est clair aussi que l'on pouvait s'attendre à une vague de fond importante après les déclarations de la nouvelle Direction Générale et que cela a pu être évité pour le moment.

Dans les problèmes généraux, le cas des restructurations a été plusieurs fois évoqué : les laboratoires vivent très mal cette situation, perdent leur numéro CNRS et par là même n'ont plus accès à un certain nombre d'informations, la restructuration demandée en est encore plus difficile. Le DG s'engage à faire une large information auprès des directeurs de formations pour clarifier la situation et "dépénaliser" les restructurations.

La plupart des membres du conseil a également regretté que les GDR ne figurent pas dans les dossiers de la plupart des départements, il y a accord pour qu'ils y figurent à l'avenir.

## Secteurs pour lesquels il n'y a pas eu de problème majeur:

- SPI: Nombre stable d'URA (132), 19 UPR (+1), 12UMR(-1).

- L'opération la plus importante est la recombinaison de la mécanique à Marseille.

- PNC: 2 URA(-1), 1 USR, 13 UMR(+1), 3 UPR.

A noter que certains cas ne relèvent pas de la discussion en CS, GANIL et SATURNE (pour lequel la décision de fermeture en 97 est déjà prise par le CEA). Le DS du département est d'accord pour que le conseil suive l'évolution de ces laboratoires.

**-SdV:** 173 URA, 50 UPR, 26 UMR.

Pour des raisons budgétaires il faudrait ne rien créer du tout, bien que la pression à l'entrée soit très forte. Le niveau étant bon, même en cas de suppression la plupart des personnels non CNRS se recase dans une autre formation; l'effectif du département est en croissance de 3%. Le DS souhaite une réflexion sur les relations avec les associations caritatives. Il donne son point de vue (qui sera publié dans la prochaine lettre du département); ce sujet vient à discussion à cause de la proposition de création d'une URA avec l'AFM et dans laquelle il n'y aurait qu'un seul agent CNRS, les 90 autres devant relever d'un statut de droit privé. Le représentant du Ministère souhaite un engagement plus net (UMR?), le DS reste prudent. Le cas des équipes postulantes (nombreuses vu la pression) est évoqué : pourquoi en créer si on ne peut pas concrétiser ensuite? A quoi postulent-elles puisqu' on ne sait rien de l'avenir des URA?

**-SDU:** 78 URA(-3), 17 UPR(+2), 8 UMR (+1), 2 USR(+1). La grosse affaire après de nombreuses interrogations est le regroupement. OHP/LAS/Obs.Marseille. Interrogée, la Direction du secteur affirme que cette démarche ne masque pas une fermeture à terme de l'OHP dont les instruments restent performants.

#### **Secteurs pour lesquels il y a eu un débat plus difficile:**

**-Chimie:** 167 URA, 24 UPR, 20 UMR(+2), 1 USR.

Il y a stabilité apparente du département; B.Bigot représentant de la MST trouve la situation trop statique et veut qu'une chance soit donnée aux équipes de valeur qui demandent une association. Réponse de la direction: pas de label sans moyens (ce qui est une décision du CS de l'an dernier); on associera plus si le Ministère donne plus. Le représentant de la MST insiste: il faut en sortir pour faire place aux nouveaux. Le vote sur le secteur se solde par 4 abstentions, essentiellement des chimistes: problème de fond? querelle d'école? je n'ai pas pu trancher.

**-SHS:** Le Directeur Scientifique propose pour 95 un nombre cumulé de contrats divers de 377 (dont 269 URA), soit une baisse de 4 par rapport à l'an dernier. Il rappelle que de 93 à 94 la baisse avait été de 17; il présente donc la situation comme une stabilisation. Un certain nombre de problèmes sont soulevés:

-Centre de recherches bretonne et celtique (URA 374)

-Institut d'histoire de la révolution française (ex ERS056) -Fédérations non retenues(2/4)

Hors problème des fédérations il n'y a que 7 abstentions sur la politique du secteur.

Il y a vote séparé pour chacune des fédérations concernées:

-Centre d'histoire de la pensée philosophique et religieuse (Villejuif)

Les propositions de la direction recueillent 11 voix, abst 15, contre 3.

-Fédération d'unités sur l'emploi et le travail (Nanterre) : La proposition du DS obtient également 11 voix, abst 11, contre 6.

**-SPM:** 99 URA (-4), 21 UPR (-4), 3 UMS, 13 UMR.

Deux posent problème:

-URA 74, Physique du solide de Toulouse (130 personnes), les présidents des sections 5 et 6 ayant largement alerté les membres du CS sur l'intention de restructuration de la Direction.

-UPR 1341, Physique des matériaux de Bellevue pour lequel il y avait déjà eu l'an dernier une demande de procédure particulière (et jugée alors illégale par le tiers du CS).

Hors problème de Bellevue, la Direction recueille 20 voix, abst 4.

En ce qui concerne Bellevue, le DG est interpellé ( puisqu'il s'était engagé à revoir l'ensemble du problème). Sa réponse est: pas de retour en arrière sur ce qui a été fait. Il n'y a pas de problème spécifique à Bellevue mais un ensemble de laboratoires, le traitement se fera labo par labo. Pour les laboratoires examinés aujourd'hui dans le cadre SPM tout est clair et legal. La Direction obtient 18 voix, abst 4, contre 2.

Que conclure d'une telle séance? Le Ministre n'a sûrement pas changé d'idée, le DG vient d'être mis en place pour appliquer sa politique définie hors CNRS; les interventions très directives du représentant de la MST le montrent bien. Il y a cependant une volonté de ne pas brusquer la "communauté scientifique" qui vient de montrer sa capacité de réaction. Les Directions Scientifiques dans leur majorité ont l'air de vouloir s'en tenir au schéma stratégique qu'ils ont déjà eu du mal à faire admettre.

Daniel PAILHAREY

**COMMISSIONS HYGIENE ET SECURITE**  
**Prochaine Commission Nationale le 26 janvier 1995**

*"Les Commissions d'Hygiène et Sécurité tombent progressivement en sommeil le plus souvent par manque d'incitation et de moyens de la part des délégations régionales. Cependant les nombreux déménagements et restructurations sont générateurs de problèmes souvent graves"* (Jean Samuel Secrétaire Régional SNTRS-CGT - Strasbourg -).

**La prochaine réunion du CHS le 26 janvier 1995**  
**va permettre au syndicat d'exprimer à la direction nos remarques,**  
**nos inquiétudes, nos revendications.**

**Nous avons besoin de vos suggestions, en particulier celles que vous**  
**exprimez dans vos labos et dans vos régions.**

**Adressez-nous avant le 26 janvier, de manière très résumée,**  
**les questions que vous souhaitez voir traitées**

Pierre MERVILLE.

**FAX du syndicat : 69 07 50 05**



## COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE DU CNRS    du 21 octobre 1994

Monsieur DOUCHIN, chef du personnel du CNRS, assisté de Madame NETTER, directrice de l'Action Sociale au CNRS, présidait la CNAS !

Pour le SNTRS-CGT étaient présents Gwen TERRENOIRE, Pierre MERVILLE, Gérard PONCHEL, et Marc DECASTER.

### I - Exposé par la direction du budget prévisionnel 95 pour l'action sociale.

Quelques chiffres :

	94	95	AUGMENTATION
Allocation séjours enfants	1 300 000	1 300 000	0 %
Logement	1 000 000	1 000 000	0 %
Handicapés	1 000 000	1 000 000	0 %
Subvention CAES	20 721 188	21 331 000	2,54 %
Restauration	51 981 000	62 600 000	20 %

On notera qu'en 1991, les dépenses restaurations étaient de 42 139 074 Frs et, en 1995, elles seront de 62 600 000 Frs !

En 1992, était signé "l'excellent" accord CNRS-CFDT. Sans cet accord, on aurait pu par exemple doubler la subvention au CAES, avec le même budget global d'action sociale du CNRS...

### II - Logement

Le document remis par la direction du CNRS et les explications données affirment que la politique de logement suivie dans les années 1970 par le CNRS a été une excellente politique. Moyennant quoi, faute de moyens, le CNRS propose... d'en changer.

Réservation uniquement de quelques logements de petites surfaces, voire réservation de logements à titre précaire (6 mois, 1 an...).

### III - Charte sociale

Suite à l'intervention de notre syndicat, Monsieur DOUCHIN estime le mot malencontreux. Loin de la direction l'idée de toucher à l'indépendance des syndicats en leur faisant signer une charte sociale avec la direction. Il souhaite simplement avoir avec nous un échange d'idées sur l'ensemble des domaines de l'action sociale. Ensuite, peut-être, y aura-t-il lieu d'avoir des négociations sur tel ou tel point. La circulaire 650 n'est pas remise en cause.

Nous voilà rassurés...

### IV - Révision des conventions CAES-CNRS (subvention administrative, chèques vacances)

La direction du CNRS étant demandeuse de cette révision, elle aurait dû nous transmettre des documents à ce sujet. Suite à notre interpellation, le CNRS reconnaît avoir uniquement remis ces documents le matin même... au CAES. Nous n'en saurons pas plus.

### V - Relation entre CORAS et CNAS

Il s'agit seulement pour 1995 de faire remonter les informations sur les CORAS, savoir si elles fonctionnent et comment.

### VI - Handicapés

Pierre MERVILLE intervient pour montrer que le CNRS est loin du recrutement de 6% d'handicapés comme les textes le recommandent.

Pour la direction du CNRS, il n'est pas question d'imposer en général aux laboratoires l'embauche d'handicapés. Par contre Monsieur DOUCHIN estime que, lors de l'embauche de standardistes, on aurait pu le faire. La prochaine fois, la direction se montrera plus attentive.

### CONCLUSIONS

Nos 4 représentants sont intervenus sur l'ensemble des points abordés, montrant la faiblesse du budget sur la subvention CAES, l'aide au logement, l'aide aux handicapés. Pour les autres syndicats (CFDT, SNIRS, SNCS) un seul intervenant sur le quotient familial (heureusement, l'absorption de jus d'orange permet de faire passer le temps).

**Logement :** politique du CNRS pas à la hauteur des besoins, notamment dans les grandes villes. Nous aurons pratiquement perdu d'ici 2005 l'ensemble du parc locatif du CNRS. Le 1 000 000 accordé est ridicule, on est loin du 1% logement. Mais la politique du CNRS ne vise-t-elle pas à délocaliser ?

**Restauration :** la démonstration est faite que l'accord CNRS-CFDT est une catastrophe financière ne profitant qu'aux traiteurs.

Il faut dénoncer cet accord et revenir à une gestion de l'ensemble des restaurants propres au CNRS par le CAES en mettant à disposition des postes statutaires.

Marc DECASTER

## L'emploi des travailleurs handicapés au CNRS !

La direction des ressources humaines, malgré les promesses et l'auto-satisfaction limitée, par une argutie des plus hypocrite, ses engagements à la portion congrue.

En 1992, 17 possibilités, 7 réalisées (4 en C)  
En 1993, 15 possibilités, 6 réalisées (4 en C)  
auxquelles il convient d'adjoindre en 93 plus de 50 autres dans le cadre des "contrats emplois solidarité".

Il n'est pas admissible que cette situation se prolonge. Car la Direction a bien connaissance de dossiers pouvant aboutir à une intégration en postes permanents, au moins égale aux possibilités présentées au CTP.

Dans les labos, dans les régions, assurez-vous que les directions régionales donnent toutes possibilités d'établir des dossiers concernant l'intégration de nos camarades handicapés et adressez au syndicat toute situation qui justifierait l'application de la loi de 1987.

Pierre MERVILLE

**DOSSIER**

à lire dans "LE PEUPLE" n°1399 du 15/12/94.

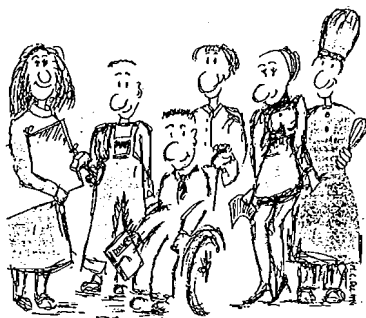
Dossier établi en coopération par le pôle politique et activités revendicatives, Marie-Thérèse Gonord avec la Fédération de la Santé - Action sociale, Gérard Fuchs ; l'Association Ambroise Croizat, Liliane Stephan et Jacques Ecosse.

■ Ce n'est pas l'incapacité, la paralysie, la cécité qui empêchent le déplacement, le travail, la vie sociale mais la conception des villes, des transports et du travail.



## DROIT A L'EMPLOI ET HANDICAP

**N**otre société génère l'exclusion à partir de choix politique gouvernementaux et de choix de gestion des entreprises. Les formes d'exclusion et le nombre d'exclus ne cessent d'augmenter : exclus de l'emploi, des droits au logement, à la santé, exclus des moyens de vivre normalement en cette fin de siècle, et de plus en plus souvent exclusion de toute vie sociale. Dans un tel environnement, la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi est particulièrement difficile. On peut dire qu'ils sont exclus parmi les exclus. Situation sans issue ou champ d'intervention pour une activité revendicative offensive et cohérente ? De la définition que nous donnons du handicap, va dépendre non seulement notre regard sur les personnes handicapées mais aussi et surtout le sens de notre activité syndicale avec eux. Agir pour les conditions de travail, pour le respect des obligations d'embauches par les entreprises et pour faire reconnaître le droit des handicapés à la formation professionnelle, donc à la qualification et à sa reconnaissance, les terrains d'intervention ne manquent pas et l'organisation syndicale n'est pas démunie d'outils.



□ Agir en parlant des besoins des personnes handicapées et de tous les salariés.

Villeurbanne, le 17 octobre 1994

**Congés  
maternité...**  
(doctorants et post-doctorants CDD)

M. Guy AUBERT  
Directeur Général  
du CNRS  
3-5, rue Michel Ange  
75 794 PARIS CEDEX

Monsieur le Directeur Général,

Veillez trouver ci-jointe une note sur les conditions de congé maternité des doctorants et post-doctorants embauchés sous la forme d'un contrat à durée déterminée, rémunérés sur contrats de recherches gérés par le CNRS.

La jeune femme qui bénéficie d'un congé maternité durant sa thèse se voit réduire la durée effective de travail de 4 mois. L'industriel contractant se voit réduire la durée des travaux d'autant. Cela ne peut que nuire à la qualité du travail entrepris.

L'intérêt bien compris de tous voudrait que soit trouvé rapidement une solution positive à ce problème.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Général, de nous faire connaître rapidement les mesures qu'il vous est possible de prendre pour mettre fin à cette discrimination qui porte préjudice tant aux jeunes femmes diplômées qu'au CNRS.

Nous sommes à votre disposition pour une rencontre éventuelle ou pour tout complément d'information.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le SNTRS-CGT,

SNTRS-CGT  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

Bernard BLANC  
Représentant du personnel au  
Comité Technique Paritaire du CNRS

NOTE

sur les conditions de CONGE MATERNITE des personnels sous  
CONTRAT à DUREE DETERMINEE de DROIT PUBLIC au CNRS  
(cas des Doctorants et Post-doctorants)

LA NATURE DU CONTRAT :

Les Contrats à Durée Déterminée permettant au CNRS de rémunérer doctorants et post-doctorants, sur contrats de recherches, se réfèrent à la Loi n° 84 16 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat, notamment aux articles 4 et 6 et au Décret n° 86 83 relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat.

La référence aux articles 4 et 6 de la Loi n° 84 16 peut être contestée. Il n'en demeure pas moins que ces Contrats sont incontestablement de Droit Public.

La rémunération n'est pas fixée par rapport à un indice de référence (ce qui permettrait la revalorisation périodique du traitement et le bénéfice éventuel du Supplément Familial de Traitement). Elle est fixée à un montant brut mensuel, sans clause de révision. La jurisprudence voudrait que le traitement soit alors fixé en référence à la Convention collective de l'Industriel contractant.

#### CDD DE DROIT PUBLIC ET CONGE MATERNITE :

Pour les CDD de Droit Privé, il y a suspension du contrat en cas de congé maternité. Le contrat reprend après la période d'interruption. A noter que les Indemnités journalières de la Sécurité Sociale assure à la femme salariée environ 84 % de son salaire brut, dans la limite du plafond.

Pour les CDD de Droit Public (article 15 du Décret n° 86 83) : "L'agent non titulaire en activité a droit, après 6 mois de présence, à un congé de maternité ou d'adoption rémunéré d'une durée égale à celle fixée par la législation sur la Sécurité Sociale. pendant toute la durée de ce congé, l'intéressé perçoit son plein traitement."

L'Administration du CNRS considère aujourd'hui qu'elle ne peut prolonger la durée du Contrat de la durée du congé de maternité, puisqu'il n'y a pas durant cette période suspension de celui-ci.

Remarquons que la circulaire FP/4 n° 1633 du 11 juin 1986 précise dans le cas d'un Fonctionnaire stagiaire : "L'agent féminin a droit sur sa demande de suspendre son activité...". Il est rappelé qu'en application des dispositions de la circulaire FP 1248 2A 89 du 16 juillet 1976, le stage d'un agent bénéficiant d'un congé de maternité ou d'adoption est prolongé de la durée de ce congé dans les limites fixées par le décret n° 49 1239 du 13 septembre 1949 relatif aux stagiaires. Toutefois, la titularisation de cet agent, lorsqu'elle intervient, doit prendre effet à la date de la fin de la durée statutaire du stage, compte non tenu de la prolongation imputable au congé de maternité ou d'adoption. Il est vrai que, dans cette situation, la prolongation est faite dans l'intérêt de l'Administration !

**LE POINT DE VUE DU CNRS EST PUREMENT ADMINISTRATIF.  
IL NE TIENT COMPTE, NI DE LA SITUATION PARTICULIERE DE  
L'AGENT, NI DE L'INTERET BIEN COMPRIS DU CNRS :**

Les Doctorants sont embauchés pour un travail précis devant les conduire à la Soutenance d'une Thèse. Aujourd'hui la durée de 36 mois est déjà courte, réduire cette durée de 4 mois (ou plus en cas de naissances multiples), ne peut que nuire à la qualité du travail entrepris.

**Cette réduction amènerait une discrimination  
INTOLERABLE à l'encontre des jeunes femmes diplômées.**

L'Industriel contractant se verrait, quand à lui, réduire la durée de travail effective d'autant. En cas de post-doctorant, la durée de travail effective serait ramenée à 8 mois au lieu de 12 mois !

Le patronat a déjà beaucoup de réticence à l'embauche des femmes. Alors, avec le "risque" de maternité en plus !

D'une façon plus générale, toute absence (congé de maternité, congé de maladie, accident du travail, maladie professionnelle...) d'une durée supérieure à un mois devrait pouvoir donner lieu à une "prolongation" (ou "renouvellement") de contrat.


**EST-CE POSSIBLE DE FAIRE PREUVE D'UN MINIMUM  
D'INTELLIGENCE ?**

Si un contrat ne peut être "suspendu", rien n'empêche de le "prolonger", de la durée des absences pour maternité (avec un même niveau de traitement que le contrat initial), même si l'on doit parler de "renouvellement" de contrat (l'article 4 de la Loi 84 16 prévoit cette possibilité de renouvellement par reconduction expresse).

La question du financement de ce "renouvellement" ne semble pas un problème majeur, dès lors que l'on en affirme la VOLONTÉ POLITIQUE.

Rappelons que le CNRS récupère, pour les CDD, sous forme d'Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale, environ 84 % du traitement versé en cas de congé maternité et que le CNRS se livre déjà à un prélèvement de 4 % sur tous les contrats de recherches.

# ... les réponses des ministères.

 **MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE**  
Service des Droits des femmes  
(1) 47 70 41 58  
31, rue Le Peletier - 75009 PARIS  
Télécopie : (1) 42 46 99 69

Bureau de l'Emploi, de la Formation  
et de l'Egalité professionnelle  
Affaire suivie par  
Catherine LARET-DEDEL  
Poste 446  
CLB/PB/243

Paris, le 03 07 1984

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Madame le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires sociales, de la santé et de la ville chargée des droits des femmes sur les conditions d'application du contrat à durée déterminée aux personnels doctorants, rémunérés sur contrats de recherche par le CNRS et ayant bénéficié d'un congé de maternité.

Vous me demandez si une femme, titulaire d'un contrat à durée déterminée de trente six mois et en congé de maternité durant sa thèse, peut prolonger son contrat à durée déterminée de la durée du congé de maternité.

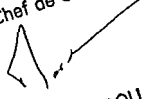
Je vous informe qu'en application de l'article 27/3° du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat, les congés de maladie, de maternité ou non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles d'un agent sous contrat à durée déterminée ne peuvent être attribués au-delà de la période d'engagement restant à courir.

La maladie ou le congé de maternité d'un agent ne fait pas obstacle à l'échéance du terme ; ainsi, la durée du contrat à durée déterminée d'un agent de l'Etat ne peut être prolongée de la période du congé de maternité.

J'ajoute qu'en droit privé, la suspension du contrat à durée déterminée en cas de congé de maternité ne fait pas obstacle à la survenance du terme, en vertu de l'article L.122.3.5 du code du travail.

En l'état, il apparaît que seul le renouvellement du contrat pour une durée déterminée permettrait à l'intéressée de mener à bien ses travaux de recherche.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Service  
  
Pierre SARNOU

Monsieur Bernard BLANC  
Syndicat national des travailleurs  
de la recherche scientifique  
CGT  
25, rue de Chevreuse  
91400 - ORSAY

*Le Ministre de la Fonction publique*

009558

Paris, le 19 DEC. 1994

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Président de la République, qui m'a transmis, pour attribution, votre correspondance sur les conditions d'exécution de certains contrats à durée déterminée conclus entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et des agents non titulaires de sexe féminin.

Ces personnels sont en effet susceptibles de bénéficier de congés de maternité, et vous souhaiteriez qu'en pareil cas, la durée du contrat puisse être prolongée d'une durée égale à celle de ces congés.

Votre correspondance appelle de ma part les observations suivantes.

En premier lieu, le fait que les agents publics et salariés en état de grossesse bénéficient d'une suspension de leur contrat de travail, ne signifie nullement que cet engagement doit être prolongé d'une durée égale à celle de la suspension : cette suspension s'analyse comme la possibilité de cesser toute activité professionnelle sans que l'employeur, public ou privé, puisse mettre fin à cet engagement.

Je relève à cet égard que les articles L 122-26 et suivants du Code du Travail relatifs à la protection de la maternité n'ont pas institué, s'agissant des salariés de droit privé, un mécanisme plus protecteur que celui résultant du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat : les contrats conclus par des employeurs privés ne font l'objet d'aucune prolongation au titre de la cessation d'activité pour des congés de maternité dont les intéressées ont bénéficié.

Rien n'empêche en revanche, comme vous l'avez relevé, de renouveler ces engagements : l'article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat précise en effet que "des agents contractuels peuvent être recrutés pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifie".

Les agents ainsi recrutés sont engagés par des contrats d'une durée maximale de 3 ans qui ne peuvent être renouvelés que par reconduction expresse".

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Bernard BLANC  
SNTRS/CGT  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY



André ROSSINOT

---

# TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

---

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.*

**La section locale de Bordeaux tient à faire partager les réflexions suggérées à un de ses militants par la destruction du dernier Centre d'Édition en Région.**

**AU CNRS, on achève bien les chevaux !!!**

29/11/94

Créés à la fin des années 70, par le département des Sciences de l'Homme et de la Société, les centres régionaux de publication offraient aux auteurs régionaux confirmés ou aux jeunes chercheurs la possibilité de voir publier leur thèse, ou les actes d'un colloque, qui une méthodologie d'approche scientifique.

On en comptait alors cinq, répartis sur le territoire national : Lyon, Marseille, Toulouse, Ivry et Bordeaux. Ils avaient comme instance évaluative un comité de collection régional, placé sous l'autorité de l'Administrateur Délégué.

Le personnel affecté à ces structures travaillait alors sur des composphères.

Puis dans les années 80, avec l'avènement de la PAO (publication assistée par ordinateur), les centres furent équipés de macintosh et d'imprimante laser.

Ils avaient gardé du temps de leur début le nom de Centre de Frappe, ce qui fut difficile à modifier dans le langage courant, car avec la PAO, les clavistes n'étaient déjà plus des exécutantes, mais avait un rôle plus grand à jouer dans la mise en page des ouvrages.

Le centre régional de publication de Bordeaux avait alors comme production moyenne 8 à 10 ouvrages par an pour un effectif de 2 personnes 1/2.

Enfin, lors de la restructuration des Editions du CNRS en 1993, l'optique régionale fut abandonnée, pour diverses raisons, dont la principale est, selon nous, un souci de rentabilité, c'est ainsi que les comités de collection régionaux furent supprimés, et des comités de collection nationaux virent le jour, avec une redistribution des collections (pour certaines abandonnées).

La charte des centres d'édition en région prévoyait alors la subsistance de centres à Bordeaux, Toulouse et Marseille, avec le maintien d'un poste 1/2, pour poursuivre le travail de mise en page et assurer le secrétariat du comité de collection, sous l'autorité du Délégué Régional.

Mais, en novembre 94, il est signifié au Délégué Régional de la région Aquitaine Poitou-Charentes, de faire cesser l'activité du centre et de réaffecter le personnel, cela sans aucune véritable justification.

Pour la petite histoire, il faut savoir qu'à Toulouse, la personne affectée au centre a eu son matériel volé, quant à Marseille, c'est d'elle-même qu'elle a choisi de changer d'affectation, (aujourd'hui elle serait en dépression).

Quant à nous, le dernier "carré girondin", nous avons subsisté jusqu'à ce que l'épée de Damoclès ne s'abatte sur nous.

Faut-il s'en plaindre ? Au risque de choquer, je dirai, non.

Tout ceux qui savent ce que souffrir veut dire, comprendrons pourquoi.

Faut-il mener un combat acharné pour les 2 agents, qui ont malgré les incertitudes, durant toutes ces années, accompli loyalement leur service ?

En fait, nous ne demandons pas la mobilisation générale, ni de compassion sur notre sort. Mais peut-être est-il temps, de nous interroger sur la signification de telles décisions dans le cadre d'une institution, fut-elle aussi prestigieuse que le CNRS.

Car enfin, de la restauration sociale, aux suppressions de laboratoires, jusqu'à cette fermeture des centres d'édition, ils/elles sont nombreux(ses) ceux/celles qui ont eu à souffrir des restructurations, menées par les instances nationales du CNRS.

Certes nous le savons, le CNRS est une organisation soumise en permanence à des processus de changement, mais les soubresauts actuels nous amènent à réfléchir sur la nouvelle division du travail ?

Prenons pour exemple, justement, les centres régionaux de publication:

Il est certain que les ouvrages sortis de ces centres ne faisaient pas la une d'"Apostrophe", mais comme nous le disions plus haut, il y avait 8 ouvrages par an et deux imprimeurs étaient régulièrement sollicités par nos services. Cela permettait également à des chercheurs non attirés par le prix Goncourt de publier, gratuitement pour eux, le résultat de leurs travaux.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Ce sont des sociétés de service qui sont sollicitées pour effectuer la publication des ouvrages. Vous me direz, cela leur permet de vivre aussi. Certes, mais les personnes qui y travaillent n'ont pas la sécurité de l'emploi, et sont payées au gré du marché.

Les imprimeurs régionaux, pour leur part, doivent dorénavant chercher ailleurs des clients.

Pour ce qui est des jeunes chercheurs, ils devront probablement trouver eux-mêmes un éditeur scientifique pour leur publication.

Et les personnes employées dans les centres, leurs compétences seront peut-être utilisées ailleurs... ?

Alors, la question qu'il reste à se poser aujourd'hui, est: "le CNRS est-il encore un organisme public de recherche fondamentale ?".

---

## DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA CGT

# 13<sup>e</sup> Congrès de la FSM

**L**e 13<sup>e</sup> Congrès de la FSM s'est achevé à Damas le 26 novembre 1994. Il n'a pas répondu à l'exigence de transformation profonde des conceptions, des orientations, des structures, des méthodes de travail et de direction que la CGT avait souhaitée de telle façon que l'organisation internationale dont elle est cofondatrice et membre depuis cinquante ans soit en mesure d'assumer les responsabilités qui devraient être les siennes.

Comme nous l'avons maintes fois exprimé dans nos déclarations, comme dans le rôle et l'action qui furent les nôtres au sein du Comité préparatoire: sans changement véritable, la CGT ne pourrait maintenir son affiliation.

Il s'agit maintenant de tirer les enseignements et les décisions qui en découlent.

La Commission exécutive confédérale, après en avoir largement débattu, a approuvé les initiatives de la délégation confédérale en res-

pect du mandat qui lui a été confié. Elle propose au prochain Comité confédéral national de mettre un terme à l'affiliation de la CGT à la FSM. Le moment venu, il reviendra au 45<sup>e</sup> Congrès confédéral de ratifier cette décision et de procéder aux modifications statutaires. Cette proposition découle des choix faits par le 13<sup>e</sup> Congrès en faveur d'orientations qui perpétuent la division du mouvement syndical international en ajoutant aux clivages d'hier une opposition fautive entre les intérêts des travailleurs du Nord et ceux du Sud, au moment même où les besoins de solidarité et de coopération syndicale internationale doivent être affirmés comme jamais.

Par ailleurs, la permanence d'une conception centralisée et dirigiste de l'activité, d'organes de direction lourds et coûteux, la remise en cause de l'autonomie et de l'indépendance des organisations professionnelles et régionales de la FSM, et le maintien pour l'essen-

tiel des mêmes dirigeants ne sauraient répondre aux souhaits pourtant exprimés par de nombreuses organisations d'une activité syndicale de proximité, conforme aux intérêts des salariés et aux conditions nouvelles du combat syndical international.

La situation exige tout autre chose ! La question d'une redéfinition du syndicalisme international est posée à tout le monde.

C'est en conscience des responsabilités qui sont les siennes que la CGT prendra sa décision. Celle-ci renforcera ses engagements en faveur du renouveau syndical international ! Mieux encore, elle multipliera les initiatives permettant de contribuer à celui-ci, notamment dans la perspective du Sommet mondial pour le développement social placé sous l'égide des Nations unies et par le renforcement de la coopération syndicale internationale, pour une solidarité de lutte de tous les travailleurs du monde et de leurs organisations. ■



APPEL

# Vie sauve pour les entreprises nationales

« Avant qu'il ne soit trop tard, nous, ingénieurs, cadres, techniciens supérieurs, techniciens, agents de maîtrise, salariés, citoyens, rejetons toute logique de privatisation car elle porte en elle et se nourrit de la notion de domination, de compétition, aux dépens des valeurs de coopération, d'échange et de solidarité. En outre, la privatisation est destructrice du patrimoine et de l'identité nationale.

» Il y a cinquante ans, notre pays, sortant du chaos de quatre années de guerre, d'occupation et de collaboration, a pu en quelques mois "imaginer" la Sécurité sociale, la régie Renault, la SNECMA, la nationalisation du gaz et de l'électricité, les comités d'entreprise, le vote des femmes, le minimum vital, le statut des fonctionnaires.

» Déjà dans le gouvernement de Front populaire, en 1936, Pierre Cot, s'opposant à la politique totalitaire qui menaçait l'Europe, avait initié la nationalisation de l'industrie aéronautique et unifié en une seule société nationale les différentes compagnies de chemins de fer. L'existence d'un large secteur public a été l'atout majeur du re-

dressement de notre pays et de l'institution de l'égalité de traitement des citoyens et des usagers sur l'ensemble du territoire.

» Un demi-siècle après, comment supporter, accepter ce retour à la compétition sous couvert de "libéralisme" et de "loi du marché" ?

» Comment admettre la privatisation des vingt et un groupes nationalisés, annoncée par le gouvernement de M. Balladur, porteuse d'une pression accrue de la rentabilité financière au détriment de la production et de l'emploi ?

» Le risque est évident que la privatisation aliène toute capacité de l'Etat et des citoyens à œuvrer au redressement économique du pays si, désormais, les secteurs aussi décisifs que les banques, les assurances, l'informatique, l'aéronautique, la chimie, l'automobile, l'énergie, les transports, les communications relèvent du secteur privé.

» Que l'Etat reste actionnaire principal (dans un premier temps) ne changerait rien à cette spirale néfaste à l'emploi et aux garanties collectives. Une fois le pas pris, seuls les secteurs jugés rentables à court terme seraient privilégiés à la défaveur des besoins humains.

» Le devoir de l'Etat actionnaire est de s'opposer à la spoliation du patrimoine national par les plus puissants. Les nationalisations de 1945 portaient ces fortes ambitions. La démocratisation des secteurs publics et nationalisés en 1982 visait à rendre les salariés encore plus citoyens dans leur entreprise.

» C'est bien cela qu'il convient de poursuivre et d'étendre aujourd'hui. C'est le sens de notre Appel qui se veut ouvert à toute prolongation.

## Signataires associés :

• Albert Jacquard • Jean-Pierre Kahane, mathématicien, professeur émérite, université Paris Orsay • Jacques Testart, directeur de recherches à l'INSERM • Herrick Chapman, professeur à New York University, spécialiste de l'histoire de l'aéronautique française • Roger Prud'homme, directeur de recherches au CNRS (mécanique des fluides-combustion), ancien administrateur de la SNECMA (1984-1989) • M<sup>r</sup> Jacques Gaillot, évêque d'Evreux • Noëlle Gérôme, ethnologue, chargée de recherches au CNRS.

*le* **Peuple**

La préparation du

45<sup>e</sup> congrès est

lancée.

Dès à présent

abonnez

vos directions

syndicales

au « Peuple » pour

avoir les documents

préparatoires.

## Nous soutenons l'appel

### « Vie sauve pour les entreprises nationales »

Nom	Prénom	Profession	Localité	Signature

# Solidarité avec les Démocrates Algériens.

Une initiative  
de la section  
de Bellevue...

INTERNATIONAL

La section de Bellevue s'est engagée à soutenir les Démocrates Algériens en lutte contre l'obscurantisme, contre la montée de la terreur, et pour une société libre et moderne.

L'action à Bellevue s'est organisée pour informer le personnel de la situation en Algérie, et surtout pour agir. Un Collectif s'est constitué sur une base large, comprenant essentiellement des syndicalistes et a organisé un certain nombre d'actions :

- rencontre publique avec des militants Démocrates Algériens, à laquelle ont participé environ 60 personnes.
- participation à une rencontre-débat, organisée le 1er octobre au Sénat, à l'initiative des associations de femmes algériennes.
- interventions auprès de la presse, du Ministre des Affaires Etrangères.
- édition d'une carte de soutien qui a été proposée au personnel et qui a recueilli environ 125 signatures. Ces cartes ont été adressées au Rassemblement Algérien des Femmes Démocrates (RAFD, qui signifie Refus en Arabe). En effet, le Collectif a choisi d'aider plus particulièrement les associations de femmes, qui sont plus visées par l'intégrisme et qui sont à ce jour à la pointe du combat.
- une collecte a été organisée qui a rapporté plus de 4000 F et à laquelle les Organisations Syndicales ont participé financièrement. Pour mener leur combat, les femmes Algériennes ont besoin d'échanger des informations. C'est pour ce faire que les sommes recueillies ont servi à acheter deux FAX, l'un des deux sera offert aux associations militant en France, le second sera envoyé en Algérie.

La section syndicale, dont un certain nombre d'adhérents participent activement à l'action du collectif, a développé une action propre, lors de l'assassinat du professeur Abderrhamane Fardeheb, professeur à l'Université d'Oran. Nous sommes intervenus auprès du Président de la République Algérienne, de la presse, et de la famille de la victime.

La lettre ci-jointe a été lue au Sénat lors de l'après-midi de soutien aux Démocrates Algériens, qui ont souhaité que se poursuive ce type d'action de solidarité. A ce jour la section syndicale essaie d'apporter son soutien à la famille Fardeheb, qui a enfin obtenu un visa pour la France, mais qui va se trouver dans une situation de total dénuement.

Des contacts ont été pris avec la Confédération CGT, qui a mis en place un secteur spécialement chargé de ces problèmes et qui, devant l'urgence, s'occupe plus particulièrement de la famille Fardeheb.

La section a d'autre part saisi les autres organisations syndicales de Bellevue, afin d'essayer de multiplier les possibilités d'aide, et d'informer du personnel de la recherche sur la situation dramatique que vit actuellement l'Algérie.

25 NOVEMBRE 1994



SOUTIEN À TASLIMA NASREEN

Déclaration de Bernard Vivant, secrétaire de la CGT

La CGT se réjouit de la présence dans notre pays de Taslima Nasreen. A plusieurs occasions, la CGT lui a témoigné son soutien et sa solidarité. Elle a condamné l'attitude scandaleuse du gouvernement début octobre et exigé l'octroi d'un visa de plusieurs jours à l'écrivain. Le livre de Taslima Nasreen, « Lajaja », est une contribution inestimable à la lutte pour l'émancipation des femmes, cause qui ne peut souffrir de répit alors que, dans le monde et notamment en Algérie, des femmes souffrent de l'intégrisme et paient de leur vie leur refus de subir l'aliénation. Aujourd'hui, son témoignage brise le mur du silence sur la condition des femmes au Bangladesh. Il sera utile à toutes celles et à tous ceux qui agissent, en France et dans le monde, contre l'obscurantisme pour faire prévaloir les valeurs qui animent le courageux combat de Taslima Nasreen. A l'annonce de son séjour en France, la CGT a fait part, à sa maison d'éditions, de son souhait de la rencontrer. La densité des initiatives auxquelles elle doit participer ne lui permet malheureusement pas de répondre à l'ensemble des sollicitations. La CGT renouvelle son soutien à Taslima Nasreen. Elle sera à ses côtés face à ses juges du tribunal de Dacca, le 10 décembre prochain.

SNTRS-CGT Section de BELLEVUE  
1 place Aristide BRIAND  
92190-MEUDON-BELLEVUE

Monsieur le Président  
de la République Algérienne

Monsieur le Président,

Nous avons appris avec consternation l'assassinat, le 26 septembre 1994 de Abderrhamane FARDEHEB, professeur à l'Université d'Oran, et syndicaliste. Au-delà de l'horreur du crime perpétré devant sa fille, nous sommes atterrés de voir l'Algérie, pays de culture, sombrer dans la violence et la barbarie.

Abderrhamane FARDEHEB est encore un nom ajouté à la longue liste de femmes, d'hommes, d'intellectuels ou de gens du peuple qui avalent eu le courage et l'honneur de dire tout haut que l'avenir de l'Algérie ne pouvait être lié à l'obscurantisme et à la corruption. Ils ont payé leur courage de leur vie.

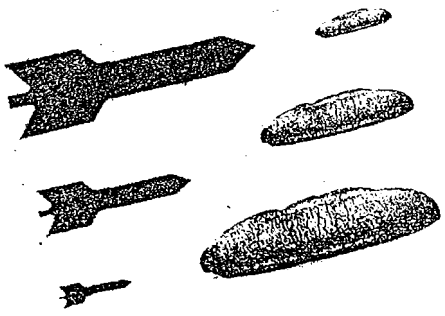
Nous avons vu, de part le monde, ce que sont devenus les pays qui ont assassiné leur culture. Ils se sont saignés à blanc, ils se sont retirés de l'histoire. Nous savons que l'Algérie et son peuple méritent mieux que cela.

En tant que personnel scientifique et administratif du Centre de Recherche du CNRS de Meudon-Bellevue et en tant que syndicalistes, nous exprimons notre soutien sans faille aux femmes et aux hommes d'Algérie qui mènent ce courageux combat contre l'intégrisme.

Nous vous demandons, Monsieur le président, de mettre tout en oeuvre pour que soit mis fin aux crimes commis par une minorité terroriste pour laquelle le meurtre, l'incendie, le viol sont les seuls arguments de persuasion.

# paix et désarmement

POITIERS  
COURONNERIES  
20/12/94 18H 0002,80  
86030 603 PCB6933



S M T R S  
25 rue de Chevrouse  
91400 ORSAY

... pour la réduction des dépenses militaires

**Je me prononce pour la réduction immédiate des dépenses d'armement.** En France, on dépense 12 millions de francs par heure pour fabriquer de nouveaux armements. On prépare une armée européenne. Contre quel ennemi ? L'argent doit servir aux besoins sociaux, à l'emploi, à lutter contre la misère, pour le développement, pour l'environnement. Réduire les dépenses d'armement, c'est possible en arrêtant les essais nucléaires, en abandonnant les nouveaux programmes de missiles, la militarisation de l'espace.

Nous avons reçu un courrier du trésorier de Poitiers, Bernard BOUCHET, adressé sous cette enveloppe particulière et sur papier recyclé... Nous le remercions de cette double initiative qui nous a donné l'idée de la communiquer à tous les adhérents... Une excellente façon de faire passer le message "paix et désarmement" Pour tous ceux qui seront intéressés, à vos commandes donc !

Commandes d'enveloppes à :  
Mouvement de la Paix-Rhône  
Maison des Associations  
7, rue du Major Martin  
69001 LYON  
ou  
Mouvement de la Paix-Loire  
28, rue Polignais  
42000 ST-ETIENNE

**J'**aimerais un jour voir des militaires, à la télévision, essayant de récolter un maximum de dons pour acheter des mirages F1 ou des chars AMX30.  
Guy Amonou Morlaix

1995 sera l'année du débat international pour la rediscussion du traité de non prolifération des armes nucléaires.  
1995 sera aussi l'année du 50<sup>e</sup> anniversaire de la destruction atomique d'Hiroshima et de Nagasaki. Dans les dix dernières années, nous avons connu les victoires partielles de l'élimination en Europe des Pershings et SS 20 et de deux années de moratoire sur les essais nucléaires grâce au poids des opinions publiques. En février, mars, le collectif des cinquante-six organisations pacifistes françaises dont la CGT fait partie, envisage des états généraux et une journée internationale. Sa volonté : exiger de mettre maintenant un terme aux cinquante ans de surarmement et de terreur nucléaire, avec l'arrêt définitif de tous les essais et de toutes les recherches par simulation en laboratoire et l'élimination totale et contrôlée des armements nucléaires et des autres armes de destruction massive. Quelles répercussions dans nos organisations syndicales ?

# Trésorerie.

Après un débat passionné lors de sa réunion des 17 et 18 novembre 94, le C.S.N. (voir motion page 13) tient à insister sur la nécessité de collecter et de faire remonter, le plus rapidement possible, les cotisations. Nous vous invitons vivement à choisir le P.A.C. dont vous trouverez ci-dessous un modèle de formulaire à retourner à votre trésorier ou à la trésorerie nationale.

## Prélèvement Automatique des Cotisations.

### DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR		DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR OU CPTA A DEBITER													
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">COMPTE A DEBITER</td> </tr> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> <tr> <td>Banque</td><td>Guichet</td><td>N° de compte</td><td>clé</td> </tr> </table>		COMPTE A DEBITER								Banque	Guichet	N° de compte	clé	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
COMPTE A DEBITER															
Banque	Guichet	N° de compte	clé												
DATE		SIGNATURE													

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 11/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Code banque gestionnaire	11899
Numéro national d'émetteur	149497
Numéro d'émetteur interne	32

Référence adhérent

Montant

1ère échéance  J J  M M  A A  A A

Dernière échéance  J J  M M  A A  A A

Périodicité  M Mensuelle  T Trimestrielle  A Annuelle  
 B Bimestrielle  S Semestrielle

Libellé

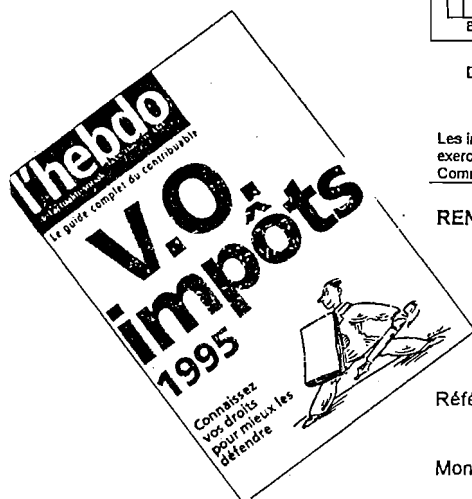
### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Numéro national d'émetteur	149497
----------------------------	--------

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements par le créancier ci dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER													
		SNTRS CGT 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY													
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">COMPTE A DEBITER</td> </tr> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> <tr> <td>Banque</td><td>Guichet</td><td>N° de compte</td><td>clé</td> </tr> </table>		COMPTE A DEBITER								Banque	Guichet	N° de compte	clé	NOM ET ADRESSE DE L'ETS TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
COMPTE A DEBITER															
Banque	Guichet	N° de compte	clé												
DATE		SIGNATURE													

Prière de renvoyer les 2 parties de cet imprimé au créancier en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou postal (R.I.P.).



LE TIMBRE FNI 1995 :  
UNE TRIPLE AMBITION

Le lancement de la préparation du 45e congrès dans un climat revendicatif fort nous permet de nourrir une triple ambition : stopper l'érosion des forces organisées, atteindre les 100 % dès fin janvier et les dépasser. Entrons dans cette dynamique.